

Opération Grand Site

Conques Vallées Lot et Dourdou



**Tome 2. Le programme
d'actions 2022-2025**

Juillet 2023





SOMMAIRE

DU PROGRAMME D' ACTIONS 2022-2025

Axe 1. Préserver la qualité paysagère et patrimoniale du Grand Site

Orientation 1. Améliorer la connaissance du patrimoine du Grand Site

Action 1. Inventorier le patrimoine culturel en vue de sa valorisation et d'opérations de restauration.....5

Action 2. Améliorer la diffusion de la connaissance des milieux en vue de la préservation de la biodiversité7

Orientation 2. Gérer et révéler les paysages des vallées du lot du et du Dourdou

Action 3. Intégrer les orientations du Grand Site dans les documents d'urbanisme9

Action 4. Inventorier les lieux dégradés en vue d'opérations de requalification11

Action 5. Préserver et créer des points de vue paysagers13

Action 6. Renforcer le conseil architectural, paysager et environnemental dans les projets15

Orientation 3. Entretenir et valoriser le patrimoine emblématique de Conques

Action 7. Poursuivre la restauration et la valorisation de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques.....17

Action 8. Mettre en valeur le Trésor de Conques et réaménager le musée Fau20

Orientation 4. Préserver et mettre en valeur l'identité des villages

Action 9. Affiner les périmètres de protection22

Action 10. Qualifier les aménagements des villages et hameaux en adéquation avec l'esprit des lieux.....24

Axe 2. Diffuser la fréquentation par l'immersion et le cheminement

Orientation 5. Faciliter l'immersion à travers l'accueil des visiteurs et l'interprétation des paysages

Action 11. Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil et d'interprétation27

Action 12. Contribuer à l'espace d'interprétation de l'Office de tourisme Conques-Marcillac30

Action 13. Faciliter l'accueil et la découverte du Puech du Kaynard32

Orientation 6. Encourager la découverte des lieux à travers les cheminements

Action 14. Qualifier les grands itinéraires (GR)34

Action 15. Qualifier un réseau de chemins de randonnées (PR)37

Action 16. Encourager d'autres pratiques de mobilités douces, notamment le vélo.....39

Action 17. Expérimenter une navette durant les périodes de forte fréquentation41

Axe 3. Valoriser les savoir-faire et la culture, moteurs d'une économie durable

Orientation 7 : S'appuyer sur l'agriculture et l'artisanat pour comprendre le site

Action 18. Encourager les pratiques agricoles favorisant les savoir-faire traditionnels.....44

Action 19. Promouvoir la filière agritouristique dans le respect des valeurs du Grand Site46

Action 20. Promouvoir les métiers d'art48

Orientation 8. Conforter le Grand Site comme lieu d'inspiration et de création artistique	
Action 21. S'appuyer sur l'art et la culture pour faire vivre l'esprit des lieux.....	50
Action 22. Faire de la route Pierre Soulages, un itinéraire artistique et culturel	52
Action 23. Étudier l'opportunité d'une œuvre d'art dédiée aux paysages.....	54

Axe 4. Assurer le partage et la pérennité de la démarche

Orientation 9 : Communiquer et sensibiliser sur les valeurs du Grand Site	
Action 24. Créer une charte graphique et des outils de communication	57
Action 25. Sensibiliser sur les valeurs et les enjeux du Grand Site, notamment auprès des jeunes	59
Action 26. Piloter et animer la démarche de Grand Site	61
Action 27. Conforter les synergies et les partenariats	63
Orientation 10. Assurer une gouvernance participative	
Action 28. Mettre en place un observatoire photographique du paysage.....	65
Action 29. Mettre en place un observatoire de la fréquentation.....	67
Action 30. Analyser et prendre en compte le changement climatique dans la gestion du Grand Site	69

Axe 1. Préserver la qualité paysagère et patrimoniale du Grand Site



Orientation 1. Améliorer la connaissance du patrimoine du Grand Site



Action 1. Inventorier le patrimoine culturel en vue de sa valorisation et d'opérations de restauration



Contexte

Dans le domaine du patrimoine, le patrimoine vernaculaire désigne les éléments caractéristiques d'une culture locale, populaire, non-dominante, celle de l'histoire du quotidien et des pratiques : croix, lavoirs, calvaires, murets ou petit bâti rural (sécadous, fours à pains...).

Le Grand Site est riche d'un patrimoine vernaculaire qui traduit une culture et des modes de vie qui ont laissé leur empreinte dans le paysage. C'est pourquoi, dans un souci de sensibilisation des acteurs locaux et de mise en valeur de l'histoire locale et des savoir-faire, les collectivités ont commencé à dresser des inventaires du patrimoine vernaculaire. L'objectif est tout à la fois de faire comprendre l'histoire et la valeur de ce patrimoine, de susciter des restaurations et de nouveaux usages respectueux de l'architecture d'origine.

Enjeux concernés

- ✓ Développer et transmettre une connaissance liée à l'histoire, la culture et le patrimoine
- ✓ Valoriser le patrimoine culturel rural d'intérêt local et régional

Modalités de mise en œuvre de l'action

- Côté cantalien, la Communauté de Communes a réalisé un inventaire du patrimoine vernaculaire. Par ailleurs, elle a inventorié pour ses communes dont Cassaniouze et Vieillevie les éléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Côté aveyronnais, il s'agit de conduire un travail similaire tant dans un objectif de protection (article L151-19) que de connaissance et de valorisation. Un premier travail de repérage est en cours dans le cadre du PLUi Conques-Marcillac. Ce travail de recensement doit permettre d'établir une première base de données géolocalisées par commune.
- Cet inventaire devra être enrichi par des compléments plus qualitatifs (photos, descriptifs par exemple) et se fera en priorité par secteurs à valoriser. Beaucoup de ces éléments patrimoniaux sont isolés et difficilement accessibles, notamment lorsqu'ils se situent dans des propriétés privées. Il s'agira alors de voir comment les habitants et les associations locales pourront être mobilisés pour participer à cet inventaire (identification des associations et personnes ressources par commune).
- L'action vise à réaliser des fiches d'inventaire relatif au patrimoine vernaculaire et construit par l'Homme (terrasses, châtaigneraies...), à mener des actions de sensibilisation et de médiation dans une optique d'entretien et de restauration.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Communauté de Communes Conques-Marcillac : pour l'inventaire quantitatif du patrimoine vernaculaire en lien avec le PLUI Syndicat mixte : pour la qualification et la capitalisation des connaissances	Région Occitanie ; UDAP Aveyron et Cantal ; CAUE Aveyron et Cantal ; Associations locales ; Communes ; Centre de documentation historique de Conques ; Service patrimoine

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
CCCM : 1 000 € Syndicat Mixte : 7 500 €	A déterminer selon les projets

Indicateurs de suivi

Nombre de fiches d'inventaire qualifiées
 Nombre d'actions de sensibilisation et /ou médiation réalisées
 Nombre d'opérations de restauration menées

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022/2023	Inventaire du patrimoine bâti par les communes dans le cadre du PLUi Mise en relation avec la stratégie d'accueil et d'interprétation
2024/2025	Qualification et capitalisation des connaissances Mise en place d'une méthodologie partagée et d'un outil de cartographie par le Syndicat Mixte
2025	Mise en place des premières actions de médiation et de restauration

Autres références



ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres



Action 2. Améliorer la diffusion de la connaissance des milieux en vue de la préservation de la biodiversité

Contexte

L'émotion suscitée en arrivant sur Conques, c'est la surprise de trouver dans ce paysage sauvage, un village doté d'un patrimoine si exceptionnel. C'est bien lové dans un paysage emblématique que Conques prend toute sa splendeur.

Du fait de sa situation géographique et de son relief, le Grand Site abrite une flore et une faune riches et une diversité de milieux qui contribuent à l'identité du territoire (milieux ouverts, landes, versants sauvages...). Le lien entre l'Homme, la nature et les paysages permet un ressourcement complémentaire et étroitement lié à la visite de Conques, haut lieu spirituel.



Comprendre les paysages du Grand Site passe aussi par une connaissance de sa géologie, de son patrimoine naturel, des milieux et de sa diversité. C'est pourquoi, cette action vise à rassembler des données géologiques et naturalistes dans le cadre du schéma d'interprétation et d'accueil. Ces données ont vocation à devenir un support de connaissances à valoriser à travers des actions de médiation, des animations, des sorties, etc.

Enjeu concerné

- ✓ Faire connaître et préserver la diversité des milieux naturels face à la pression, en particulier liée aux pratiques touristiques et à l'urbanisme (...) et aux risques climatiques

Modalités de mise en œuvre

- **Rassembler les études** réalisées par les divers partenaires. Réaliser une synthèse des données en soulignant l'intérêt naturaliste de certaines espèces plus spécifiques au Grand Site (ex : la Loutre d'Europe, le Lézard ocellé).
- **Relier la connaissance des espèces avec les enjeux de préservation des milieux.** Mise en valeur des cours d'eau avec les espèces inféodées au milieu (hérons, aigrettes, loutres...).
- **Conforter les données sur le terrain**, en particulier sur les sites et sentiers identifiés dans le schéma d'accueil afin d'en apporter un regard géologique et/ou naturaliste.
- **Proposer un contenu accessible** au grand public (notamment les scolaires) et des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs locaux (guides, prestataires touristiques, élus, associations, centres de loisirs...).

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Syndicat mixte	Départements, LPO, CPIE, Syndicat de rivières Lot et Dourdou, PNR Aubrac / partie Natura 2000, Fédérations de pêche, de chasse, associations, CAUE...

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
7 500 € / an	Départements / programme d'éducation à l'environnement et aux espaces naturels sensibles

Indicateurs de suivi

Nombre de fiches d'inventaire qualifiées

Nombre d'actions de sensibilisation et /ou médiation réalisées

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2023	Etude d'interprétation et accueil – identification des sites à valoriser
2024/2025	Inventaire du patrimoine naturel en lien avec l'interprétation Mise en place des premières actions de médiation
2025	Réflexion sur la création d'espaces naturels sensibles

Autres références



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



ODD 14. Vie aquatique



ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Orientation 2. Gérer et révéler les paysages des vallées du Lot et du Dourdou

Action 3. Intégrer les orientations du Grand Site dans les documents d'urbanisme



Contexte

Jusqu'alors le Grand Site était couvert par des documents d'urbanisme peu exigeants et donc moins à même de soutenir la préservation du paysage. Seule la commune historique de Saint-Cyprien-sur-Dourdou était couverte par un PLU. Les autres communes, aveyronnaises ou cantaliennes, étaient soumises au règlement national d'urbanisme (RNU) ou à des cartes communales. Seules les servitudes d'utilité publique, soit essentiellement les périmètres des monuments historiques et des sites inscrits, apportaient plus d'exigence dans certaines zones très ciblées comme Conques. Cette situation a évolué récemment.

Ainsi, dans la partie cantalienne du Grand Site, les communes de Cassaniouze et Vieillevie sont couvertes depuis 2020 par le PLUi du pays de Montsalvy. Dans ses orientations, il prévoit « *d'inscrire le sud du territoire dans la perspective d'une valorisation dans le cadre du projet de Grand Site de Conques (communes de Cassaniouze et de Vieillevie)* ».



Pour la partie aveyronnaise, qui correspond à presque 90% de la superficie du Grand Site, un PLUi est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de Communes Conques-Marcillac. L'objectif est donc d'articuler étroitement l'élaboration de ce PLUi et la mise en œuvre de l'Opération Grand Site pour faire en sorte que les mêmes objectifs soient partagés, traduits et animés dans les documents de planification. Les orientations du PLUi Conques-Marcillac, débattues en mai 2022, prévoient notamment de : « Capitaliser sur le projet de Grand Site Conques Vallées Lot et Dourdou comme un des leviers de développement économique au profit de l'ensemble du territoire » (orientation n°5 du projet d'aménagement et de développement durable).

Enjeux concernés

- ✓ Préserver et/ ou révéler les paysages diversifiés et identitaires
- ✓ Conserver la qualité paysagère et architecturale des villages

Modalités de mise en œuvre de l'action

- **Annexer la servitude du site classé aux documents d'urbanisme**
- **Maîtriser l'urbanisation pour préserver les ensembles naturels, agricoles et forestiers.** Contribuer à l'échelle du Grand Site à la lutte contre l'artificialisation des sols et limiter la transformation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en zones artificialisées. En identifiant les secteurs de moindre impact pour assurer la trajectoire démographique du territoire et son dynamisme économique.

- **Prendre en compte les recommandations du cahier de gestion pour le site classé et plus largement à l'échelle du Grand Site.** En 2022, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) adopté par la Communauté de Communes Conques-Marcillac intègre les orientations et valeurs du Grand Site. Cette stratégie commune montre la cohérence des démarches permettant la mise en valeur de l'esprit des lieux au bénéfice des habitants et des visiteurs.
- **Soutenir le maillage des activités économiques et touristiques indispensables à l'attractivité du territoire.** Le territoire du GSF à l'image du reste de l'Aveyron est caractérisé par une urbanisation diffuse sur de nombreux secteurs. Une partie des acteurs économiques implantés sur le périmètre, l'est en dehors des bourgs ou des espaces à vocation économique. Tout en étant vigilant à limiter l'impact sur les espaces agricoles et naturels, il est indispensable de ménager des possibilités d'évolution de ces activités afin d'en assurer la pérennité.
- **Être vigilant à l'enrichissement prononcé du territoire.** Favoriser un zonage qui profite à l'ouverture du paysage (ex : remise en état de la châtaigneraie, anciennes terrasses, maraîchage...).
- **Mener la réflexion sur l'implantation des projets industriels éoliens et du photovoltaïque au sol.** Informer les porteurs de projets des enjeux paysagers du Grand Site.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Communauté de Communes Conques-Marcillac	Communes, UDAP Aveyron, CAUE Aveyron, DREAL	Participation aux réunions

Coûts prévisionnels
Prestation extérieure : Elaboration du PLUi Mobilisation de la responsable urbanisme de la CCCM

Indicateurs de suivi

Analyse qualitative de la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2021	Réalisation du diagnostic de territoire
2022	Concertation publique Validation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) Élaboration du règlement de zonage
2023	Concertation publique Élaboration du règlement de zonage Arrêt du PLUi Consultation des personnes publiques associées Enquête publique
2024	Approbation du PLUi

Autres références



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Axe 1. Préserver la qualité paysagère et patrimoniale du Grand Site

Orientation 2. Gérer et révéler les paysages des vallées du Lot et du Dourdou

Action 4. Inventorier les lieux dégradés en vue d'opérations de requalification



Contexte

La qualité paysagère est un enjeu majeur du Grand Site Conques Vallées du Lot et Dourdou et nécessite des interventions afin de conserver, de préserver le cadre de vie et de renforcer l'attractivité du territoire. Ces interventions passent par la requalification des certains lieux dégradés. Il peut s'agir de panneaux publicitaires, de dépôts sauvages, d'épaves de véhicule, de points d'apport volontaire, de bâtiments désaffectés, d'espaces négligés...



Station d'épuration



Bancarel



La Croix Torte

Le cahier de gestion du site classé « Conques et les gorges du Dourdou » fait mention de plusieurs secteurs paysagers à traiter dans le cadre de projets intégrés dans une réflexion d'ensemble, notamment la station d'épuration située au niveau du faubourg de Conques et à l'intersection de la RD901 et de la RD550. La station avec son enrochement est particulièrement visible, en surplomb de la route, pour les automobilistes venant de Grand-Vabre et qui arrivent à Conques. Il est donc important de masquer l'enrochement/ou retraiter le soutènement et mieux intégrer l'équipement dans son environnement.

Bien que l'intégration paysagère de la station d'épuration soit identifiée comme prioritaire par les élus, d'autres secteurs sont à répertorier et des actions de résorption/valorisation sont à planifier dans l'objectif de requalifier certains paysages emblématiques et du quotidien.

Enjeux concernés

- ✓ Préserver et/ou révéler les paysages diversifiés et identitaires
- ✓ Conserver la qualité paysagère et architecturale des villages

Modalités de mise en œuvre de l'action

Dans le cadre de leurs compétences, les communes et les communautés de communes sont déjà attentives à la qualité paysagère des équipements et aménagements locaux. Néanmoins, les périmètres de protection (monuments historiques, sites classés) et les objectifs du Grand Site nécessitent d'aller plus loin dans la recherche de la qualité paysagère et du cadre de vie.

- **Mener des travaux d'enfouissement des lignes électriques**

- **Identifier et prioriser les secteurs à requalifier**

Dans un premier temps, le Syndicat Mixte répertoriera avec l'appui de la DREAL, de l'UDAP et du CAUE, les lieux dégradés. Ce travail pourra se formaliser par une fiche-projet par secteur à requalifier.

À la suite des recommandations du cahier de gestion, la priorité se portera sur les lieux situés dans le site classé.

- **Établir un programme d'actions pluriannuel**

Dans un deuxième temps, il s'agira d'établir de manière collective et concertée, un programme d'actions pluriannuel qui permette de contribuer concrètement à l'amélioration de la qualité paysagère de chaque secteur par un projet global, sobre et modeste.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OGS, l'ambition est la définition du programme d'actions et la végétalisation la station d'épuration située dans le site classé dont l'intégration paysagère est à améliorer. La Communauté de Communes Conques-Marcillac a inscrit cette action dans ses priorités 2024.

- **Veiller en lien avec les gestionnaires de la voirie à la qualité des travaux** sur les infrastructures et la préservation de la végétation riveraine, en particulier les arbres d'alignement. Favoriser la taille douce des arbres. Intégrer les poubelles. Prévoir des aménagements sobres.

- **Communiquer entre acteurs gestionnaires** pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des enjeux en amont des projets (paysagers, environnementaux, sécurité...).

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Communes ou EPCI concernés	DREAL, CAUE, UDAP, DDT...	Accompagnement dans l'élaboration du programme d'actions annuel

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
A définir	A rechercher (fond vert, fond ruralité...)

Indicateurs de suivi

Mise en place d'un programme d'actions spécifique aux lieux à requalifier (objectif de l'OGS)
 Pourcentage de lieux d'intérêt requalifiés/ nombre inventoriés (objectif du label)

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2023	Convention avec le CAUE Enfouissement des lignes électriques
2024	Inventaire des lieux à requalifier
2025	Élaboration du programme d'actions annuel Insertion paysagère de la station d'épuration

Autres références



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Action 5. Préserver et créer des points de vue paysagers



Contexte

Les points de vue paysagers seront définis selon trois critères fondamentaux¹.

- Le premier est la **possibilité d'accéder**. Les points de vue paysagers doivent être des lieux aisément accessibles par des observateurs. L'observation d'un point de vue peut s'effectuer à l'arrêt (le corps immobile), à pied (le corps en mouvement), ou de manière véhiculée (en vélo, en voiture, en train, etc.).
- Le second critère est **l'émotion due à l'échelle paysagère ou à l'effet de surprise**. En effet, le point de vue permet « d'embrasser un large paysage » qui est constitué d'une succession de plans tels un tableau, ou encore de découvrir une scène.
- Le dernier critère est relatif à sa **signification sociale**. La vue offerte à l'observateur « présente un intérêt ». Pour exemple, elle permet de saisir les logiques d'organisation d'un territoire et de ses paysages. Elle peut offrir des perspectives sur un monument historique (château, église, etc.).

Le relief du Grand Site rythmé par les vallées, les gorges, les plateaux, les hameaux, offre de nombreux points de vue paysagers, véritables clés de compréhension du territoire. Or, sur les hauteurs, le taux de boisement est en constante augmentation, provoquant la fermeture des milieux. Aux abords des routes, ces horizons sont souvent obstrués par la végétation. Ce qui nécessite dans la plupart des cas que soient entrepris des travaux d'ouverture ou d'entretien (élagage, défrichage...) pouvant être accompagnés d'aménagements sobres et propices à la découverte des caractéristiques du Grand Site.

A l'échelle du Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou, l'action vise à protéger ou (re)créer des points de vue dans l'objectif de révéler les paysages emblématiques du territoire et offrir des lieux et des moments de contemplation permettant d'apprécier et de ressentir l'esprit des lieux.



Enjeu concerné

- ✓ Préserver et/ou révéler les paysages diversifiés et identitaires

¹ <https://bretagne-environnement.fr/protoger-points-vue-paysagers-Bretagne-analyse>

Modalités de mise en œuvre de l'action

- Identifier en concertation et avec l'accompagnement de la DREAL et du CAUE, les points de vue paysagers sur cartographie et sur le terrain dans le périmètre du Grand Site et aussi ceux, hors périmètre, offrant des perspectives vers le Grand Site. Ce travail permettra aussi d'alimenter l'élaboration de l'observatoire photographique des paysages (action 28).
- Réaliser une fiche technique par site et prioriser les points de vue en fonction de leur accessibilité, de l'échelle paysagère et de leur intérêt.
- Mettre en cohérence ces points de vue paysagers avec le schéma d'interprétation et d'accueil à l'échelle globale du Grand Site.
- Mener des travaux d'entretien, d'ouverture et / ou d'aménagement de ces points de vue remarquables afin de faciliter l'immersion et le cheminement le long des sentiers et des routes du Grand Site. Une majorité des points de vue semble nécessiter de simples coupes sélectives dû à un manque d'entretien (exemple : certains arbres situés dans le bourg de Conques occultants les entrées emblématiques sur le site). Dans le cadre de l'OGS, ces sites seront priorités. A long terme, d'autres lieux nécessiteront de travaux plus importants tel que le point de vue de Bancarel, dont la valorisation mérite quelques aménagements (muret, suppression de la table de pique-nique...). Ces travaux se feront dans le respect des lieux, des milieux et de la biodiversité, en lien avec les partenaires environnementaux, des routes, de l'urbanisme...
- Prendre en compte les points de vue identifiés dans le PLUi Conques-Marcillac pour en favoriser leur pérennité.
- Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux paysages (circuit de découverte, lecture de paysage ou outil de médiation).

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Collectivités concernées	DREAL, DDT, Conseils départementaux, CAUE, Communautés de communes, PETR, Service patrimoine, offices de tourisme, acteurs environnementaux (cf. action 2) ...	Accompagnement et animation

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
A définir	A rechercher

Indicateurs de suivi

Nombre de points de vue restaurés et créés

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2023	Convention avec le CAUE
2024	Mise en place d'un groupe de travail Identification des points de vue paysagers à révéler
2025	Premiers travaux de coupe

Autres références

- Stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site

Orientation 2. Gérer et révéler les paysages des vallées du Lot et du Dourdou



Action 6. Renforcer le conseil architectural, paysager et environnemental dans les projets



Contexte

Dans le cadre de projets de construction et /ou d'aménagement du bâti et de leurs abords, les porteurs de projets (habitants, acteurs privés mais également les collectivités) sont souvent confrontés à des difficultés pour concilier respect de la réglementation et intégration paysagère avec le coût de leur projet. Bien que des organismes jouent un rôle d'accompagnement et de conseils (tels que les CAUE, les UDAP...), leur existence est souvent méconnue. Ce défaut de connaissance

entraîne soit des problématiques lors du dépôt de dossier, soit des projets dont la qualité paysagère aurait pu être mieux appréciée.

Afin d'améliorer la qualité paysagère, architecturale et environnementale des projets de rénovation mais également des projets d'aménagement, l'action vise à renforcer l'accompagnement des porteurs de projet privés et publics, en amont de toute opération, grâce à l'expertise de professionnels dans les domaines du paysage, de l'urbanisme, dans le respect des orientations et de l'esprit du Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou.

Enjeux concernés

- ✓ Préserver et/ou révéler les paysages diversifiés et identitaires
- ✓ Conserver la qualité paysagère et architecturale des villages
- ✓ Veiller à la qualité du Bâti (rénovation, restauration...)

Modalités de mise en œuvre de l'action

Dans la perspective de renforcer les liens, l'action vise à :

- Définir les projets d'aménagement pouvant nécessiter un accompagnement renforcé.
- Organiser des rencontres pour créer du lien entre aménagement et paysage.
- Organiser des actions d'information, sensibilisation auprès des architectes, des élus, des particuliers, etc. afin de mieux diffuser les recommandations du cahier de gestion du site classé et des études paysagères du Grand Site.
- Réaliser des outils de sensibilisation (livret, guide pratique, palette de couleurs, de végétaux, et de matériaux, formes urbaines).

Afin d'améliorer la qualité paysagère, architecturale et environnementale, il est nécessaire que la sollicitation reste volontaire et gratuite pour le porteur de projet.

Il appartient au Syndicat Mixte de proposer ce service dans le cadre de ses missions. A défaut de moyen humain en interne, une convention cadre de partenariat avec le CAUE est en cours de contractualisation.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Syndicat mixte avec assistance du CAUE	Collectivités concernées

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
2 500 € / ans	-

Indicateurs de suivi

Nombre d'interventions de conseil pour l'intégration paysagère et environnementale des projets publics et privés

Calendrier

Période	Travail mené
2023	Convention avec le CAUE
2024 /2025	Accompagnement des projets par le CAUE

Autres références



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Action 7. Poursuivre la restauration et la valorisation de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques



Contexte

Le Grand Site se caractérise par l'histoire religieuse et la spiritualité qui imprègne le lieu, ressentie et recherchée par les visiteurs. Cela tient à son histoire : Conques et son territoire se sont structurés au Moyen Age autour de l'abbaye. La dévotion à sainte Foy et les chemins de pèlerinage, dont tout particulièrement le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, ont contribué au rayonnement de l'abbaye et à la permanence du petit patrimoine religieux qui maille le Grand Site et en marque l'identité. L'abbatiale occupe une

place particulière, c'est l'édifice majeur qui a fait et fait encore la notoriété de Conques.

Elle se caractérise par son élévation intérieure et son riche décor sculpté, dont tout particulièrement le tympan du Jugement dernier. Les vitraux de Pierre Soulages révèlent d'autant plus sa luminosité. Cet édifice dont la construction a démarré au XI^e siècle a été classé en 1838 à la suite de la visite de Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, puis est devenu en 1998 une composante du bien UNESCO Chemins-de-Saint-Jacques. Elle a été retenue comme un exemple remarquable des grandes églises de pèlerinage du Chemin qui permettaient d'assurer en même temps les offices et la déambulation des pèlerins. Cette reconnaissance confirme sa valeur universelle et exceptionnelle.

Depuis sa redécouverte au XIX^e siècle, elle a fait l'objet de multiples travaux de restauration. Elle nécessite encore une surveillance constante. À la suite d'un diagnostic technique réalisé par un architecte en chef des monuments historiques, plusieurs risques de dégradation ont été pointés. A l'issue de cette étude, la commune a mis en place avec l'appui des services de l'Etat (DRAC/UDAP) une surveillance structurelle de l'édifice. Elle a également fait procéder à l'assainissement du tympan.

Les couvertures présentent un état de conservation de médiocre à très mauvais. La commune a donc décidé, en accord avec l'Etat, de procéder à leur réfection. Cette action est également intégrée au plan de gestion Unesco.

Enjeu concerné

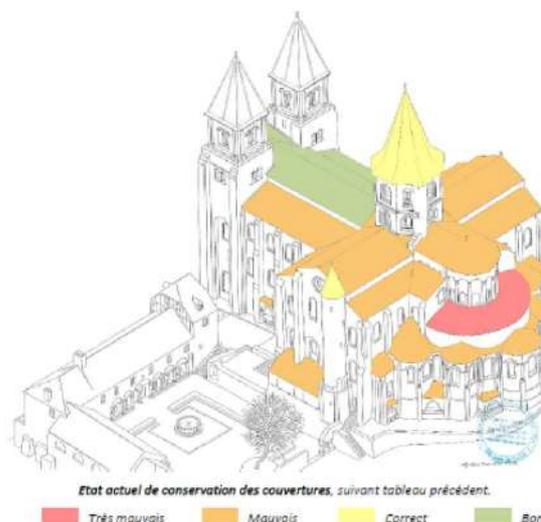
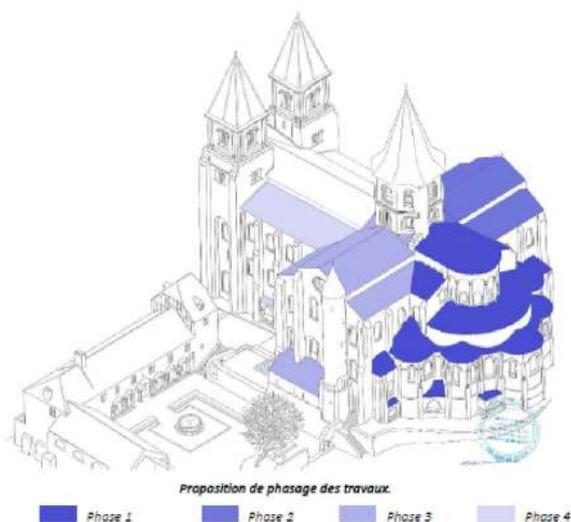
- ✓ Conserver le patrimoine emblématique et exceptionnel du site de Conques et des sites majeurs liés à son histoire

Modalités de mise en œuvre de l'action

Pour l'ensemble des toitures présentant un état de conservation de médiocre à très mauvais, il a été décidé la restauration des charpentes et la réfection des couvertures.

Phasage des travaux :

- phase 1 : chevet (chœur, déambulatoire, chapelles) ;
- phase 2 : bras Nord du transept ;
- phase 3 : bras Sud du transept (compris sacristie) ;
- phase 4 : bas-côté Sud de la nef (comprenant de petites couvertures entre les contreforts).



Détail de la couverture du chœur : couverture en ardoise recouverte de mousses et lichens ; faitage à crêtes et embarrures scellé au ciment présentant des casses et décollements.



Détail de la couverture du déambulatoire : couverture en lauzes présentant de fortes ondulations et points directs d'entrée d'eau ; charpente probablement dégradée au niveau des entrées d'eau ; présence de mousses ; décollement des solins.

Extrait de l'étude ciblée sur l'état des toitures (M+0 Architectes du Patrimoine)

Des panneaux explicatifs mentionnant les restaurations au cours des siècles permettront d'expliquer l'importance historique des travaux actuels.

Des échanges entre les scolaires et les artisans et des visites guidées thématiques seront organisés afin de promouvoir les savoir-faire traditionnels (action 20) et de sensibiliser sur l'histoire et la conservation de l'esprit des lieux (action 24).

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte
Commune de Conques-en-Rouergue	UDAP, DRAC, artisans, frères prémontés, service patrimoine...	Participation

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
1 919 432.50 € HT	DRAC (50%), Région (25%) Département (20%)

Indicateurs de suivi

Conformité des travaux de requalification de l'abbatiale.

Nombre et type d'actions de médiation autour des travaux de l'abbatiale.

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2021	Réservation anticipée des lauzes auprès de la carrière du Pont de Grandfuel Réalisation des phases d'étude : dossiers d'avant-projet, de demande d'autorisation des travaux et de consultation des entreprises
2022	Consultation des entreprises Analyse des offres et attribution des marchés
2023 à 2030	Phase 1 : réfection des couvertures du chevet (chœur, déambulatoire et chapelles)
	Phase 2 : réfection des couvertures du bras Nord du transept
	Phase 3 : réfection des couvertures du bras Sud du transept (dont sacristie)
	Phase 4 : réfection des couvertures du bas-côté Sud de la nef

Autres références

- Plan de gestion UNESCO
- Stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Action 8. Mettre en valeur le Trésor de Conques et réaménager le musée Fau

Contexte

Le Trésor de Conques, situé dans une aile du cloître, au cœur du village, est une collection unique de reliquaires ou d'objets sacrés du Haut Moyen Age. Ce trésor millénaire contribue incontestablement à la valeur patrimoniale rare mais fragile des lieux. Son ensemble d'orfèvrerie religieuse le classe parmi les 5 plus grands Trésors d'orfèvrerie d'Europe.



Cachées dans le village ou à ses abords durant la tourmente révolutionnaire, les pièces du Trésor ont retrouvé leurs places dans l'église en 1803. Mais elles semblaient oubliées de tous. On comprend alors la surprise et l'émotion de l'écrivain Prosper Mérimée, inspecteur des monuments historiques, lorsqu'il découvre en 1837, alors qu'« *il n'était nullement préparé à trouver tant de richesse dans un pareil désert* ».

L'élément majeur de ce Trésor est la statue-reliquaire, dite « majesté » de sainte Foy. Ornée d'or, d'argent et de nombreuses pierres précieuses, elle incarne un trésor et un savoir-faire d'orfèvrerie médiévale exceptionnel.

Le Trésor de Conques n'a pas le statut de musée, et les objets qu'il abrite restent disponibles pour le culte. Ces reliques font également l'objet de nombreuses études scientifiques et de mise à disposition à travers le monde à l'occasion d'expositions culturelles. Le besoin de restauration de certains reliquaires et leur installation (vitrine) méritent une attention sur du long terme.

Le musée Joseph-Fau est aménagé dans un immeuble ancien sur la place de l'église. Il complète la visite du Trésor. Il abrite un riche mobilier (sculptures et boiseries du XVI^e - XVIII^es.), des tapisseries de Felletin (XVII^e s.) en provenance de l'abbaye, ainsi que des vestiges du cloître (chapiteaux romans).

Le Trésor tout comme le musée Fau ne créent plus l'engouement d'antan. Les raisons de désintéressement sont multiples : manque de connaissance et de compréhension, mauvaises accessibilité et communication, confusion entre lieux de culte et lieu de visite, etc.

La présente action vise à mettre en lumière le Trésor de Conques et le musée, à travers une offre de découverte au cœur de la visite du Grand site, en lien avec son histoire singulière et l'esprit des lieux.

Enjeu concerné

- ✓ Conserver le patrimoine emblématique et exceptionnel du site de Conques et des sites majeurs liés à son histoire

Modalités de mise en œuvre de l'action

La construction du bâtiment du Trésor de Conques date de 1909, les aménagements actuels de 1955. Plusieurs modifications (ascenseur, climatisation ou accueil) datent de 2003.

En 2017, une étude a déjà été réalisée à la demande des élus faisant apparaître la nécessité de travaux complémentaires liés à la préservation des œuvres (aménagement thermique, restauration de certaines œuvres...) et des travaux en termes de mise en valeur des espaces.

En 2022, une intervention est effectuée sur la Majesté sainte Foy. Les objectifs de cette mission consistent à intervenir sur les pieds, l'habillage textile du coussin en bois à la base de la sculpture de la majesté sainte Foy de Conques et son support de présentation. Un long travail de nettoyage des chausses a été fait, après le démontage des bandes métalliques clouées tout autour.

Les prochaines étapes pour permettre de révéler le Trésor de Conques seraient les suivantes :

- Actualisation de l'étude, notamment le chiffrage des travaux
- Réalisation d'un dossier de présentation
- Recherche de financements (publics et privés)
- Montage des dossiers (cahier des charges, consultation, subventions...)
- Mise en œuvre des travaux de préservation et de sécurisation
- Mise en œuvre des travaux de valorisation et d'accueil
- Réalisation des outils de médiation et de communication



A plus long terme, il sera nécessaire de veiller à la restauration de certaines des pièces du Trésor.

Concernant le musée Fau, des améliorations de présentation (sous forme de cartels) sont en cours de réalisation. Des réflexions sont également menées afin de créer une salle d'exposition temporaire ouverte aux artistes dans l'idée de promouvoir les métiers d'art (action 20) et d'augmenter la fréquentation du musée.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte
Conques-en-Rouergue (Mairie, service patrimoine)	Frères prémontrés, UDAP Aveyron ; DRAC Occitanie ; Département, Association culturelle et artistique, Office de Tourisme Conques-Marcillac ...	Syndicat mixte : Accompagnement et Animation

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
700 000 €	A rechercher (voir Mécénat / FEDER)

Indicateurs de suivi

Evolution du nombre de visiteurs de l'abbatiale, du musée et du Trésor

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Intervention sur les pieds (nettoyage des chausses et des bandes métalliques), habillage textile du coussin en bois et réalisation d'un support de présentation (en bois, de couleur aubergine) et des deux brancards pour les processions.
2023	Etude sur la stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site
2024	Recherche de financements Montage des dossiers (cahier des charges, consultation, subventions...)
2025	Mise en œuvre des travaux de préservation et de sécurisation
2026	Mise en œuvre des travaux de valorisation et d'accueil Réalisation des outils de médiation et de communication

Autres références

- Plan de gestion Unesco
- Stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Action 9. Affiner les périmètres de protection

Contexte



Dans le Grand Site, plusieurs villages sont couverts par des protections au titre des monuments historiques dont le rayonnement purement géométrique ne tient pas compte des réels enjeux de covisibilité et d'impacts paysagers.

L'article L. 621-31 du code du patrimoine prévoit la possibilité de créer des périmètres délimités des abords (PDA) sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) mais également sur proposition de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou de document d'urbanisme.

Ainsi, une démarche partenariale a été instaurée entre les services de l'UDAP de l'Aveyron et la Communauté de Communes Conques-Marcillac pour établir des Périmètres Délimités des Abords sur les secteurs présentant des enjeux urbanistiques. En accord avec les communes concernées, les sites de Conques, La Vinzelle et Montarnal feront l'objet d'une démarche en ce sens

Enjeux concernés

- ✓ Conserver la qualité paysagère et architecturale des villages
- ✓ Veiller à la qualité du bâti (rénovation, restauration...)
- ✓ Maintenir le portage politique et l'implication des collectivités concernées

Modalités de mise en œuvre de l'action

Conques sur la commune de Conques-en-Rouergue

Conques est déjà bien protégé par les 2 périmètres monuments historiques existants. Toutefois, du fait du classement récent des gorges du Dourdou, les protections monuments historiques et site classé se chevauchent sur plusieurs secteurs, notamment le faubourg de Conques. L'enjeu du PDA sera alors de s'en tenir aux limites du bourg ancien afin d'éviter ce doublon et apporter une simplification administrative et plus de lisibilité aux habitants.

La Vinzelle sur la commune de Conques-en-Rouergue

D'importants travaux de rénovation ont été réalisés depuis plusieurs années sur le site de La Vinzelle. Or, le village, extrêmement pittoresque et très bien préservé, ne possède aucune protection : seules quelques parcelles à l'ouest du village sont dans les abords du château de Selves. La Vinzelle est le site le plus visité après Conques dans le périmètre du Grand Site. Le PDA permettra d'englober l'ensemble du village dans la zone de protection et ainsi d'en préserver la qualité architecturale.

Montarnal sur la commune de Sénergues

A la lisière du Rouergue et de l'Auvergne, baignant leurs pieds sur les berges de la rivière Lot, les hameaux notre Dame-d'Aynes et Montarnal, méritent le détour pour une flânerie à la découverte du prestigieux patrimoine historique de cette belle et pittoresque vallée.

La réflexion sur la mise en place de PDA se mène en parallèle du PLUi afin de :

- Renforcer les protections sur les secteurs à forts enjeux, dont les cônes de préservation paysagers.
- Assouplir la procédure administrative relative au lancement du PDA (enquête publique conjointe).

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Communauté de Communes Conques-Marcillac et UDAP Aveyron	UDAP, Communes concernées CAUE Aveyron DREAL Occitanie	Participation à la démarche

Coûts prévisionnels

Ingénierie interne - Etat : rédaction des études - CCCM : suivi administratif et juridique
Recrutement d'un stagiaire : 2 000 €

Indicateurs de suivi

Nombre de périmètres délimités des abords (PDA) adoptés

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2023	Transfert des propositions aux communes concernées pour avis Élaboration conjointe de la proposition finale de PDA tenant compte des perspectives d'urbanisation du PLUi Avis des communes sur le projet définitif de PDA Arrêt du PLUi intégrant le projet de PDA
2024	Création des PDA par arrêté préfectoral
2024	Approbation du PLUi

Autres références



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Orientation 4. Préserver et mettre en valeur l'identité des villages

Action 10. Qualifier les aménagements des villages et hameaux en adéquation avec l'esprit des lieux



Contexte

Les villages du Grand Site permettent d'apprécier une architecture locale traditionnelle préservée et diversifiée. Les cœurs anciens des villages restent néanmoins méconnus des visiteurs de Conques qui ne font souvent que les traverser pour rejoindre d'autres lieux de visite. Les commerces et services qui s'y trouvent sont pourtant essentiels au séjour des touristes tout comme à la vie quotidienne des habitants. Le soin apporté aux cœurs de village, à leurs espaces publics, au bâti est donc important pour répondre aux objectifs du Grand Site et soutenir la vie économique et sociale du territoire.

L'opération Cœur de Village réalisée à Vieillevie (2018) a permis de mettre en évidence ce qui caractérise le génie des lieux : « un paysage boisé, à l'origine de la châtaigneraie, s'adapte à ses raides versants et au climat qui s'adoucit. L'habitat qui s'accroche parcimonieusement aux versants, trouve plus facilement sa place sur les berges du Lot »². Intégrant déjà les valeurs des Grands Sites, la commune, accompagnée de l'expertise du CAUE, a réussi à recréer des liens entre le village et les berges, organiser le cheminement entre le parking et les espaces publics requalifiés.

Cette action vise à améliorer la qualité du cadre de vie et l'exigence paysagère et environnementale des villages situés autour du site classé en associant une expertise paysagère à tout projet d'aménagement. La volonté est de rendre les lieux publics mieux intégrés et davantage en harmonie avec l'esprit des lieux.

Enjeux concernés

- ✓ Conserver la qualité paysagère et architecturale des villages
- ✓ Veiller à la qualité du bâti (rénovation, restauration...)
- ✓ Maintenir le portage politique et l'implication des collectivités concernées

Modalités de mise en œuvre de l'action

● Actualiser la charte qualité et la signalétique piétonne du bourg de Conques

En 2002, la mairie de Conques a adopté une charte qualité pour préciser les règles relatives à l'utilisation de l'espace public, aux devantures et à la signalétique piétonne dans le village. Ce document était le fruit d'un travail de concertation avec les commerçants. Les années passées et le turn over nécessitent aujourd'hui de reprendre ce travail et de l'actualiser. Cette réflexion est complémentaire à la Signalétique d'Information Locale (SIL) au niveau communautaire. Les particularités du village de Conques impliquent en effet une signalétique piétonne adaptée. L'objectif de ce travail collectif est de maintenir l'esprit des lieux du bourg de Conques.

● Aménagement du cœur de village de Saint-Cyprien-sur-Dourdou (commune de Conques-en-Rouergue) Il s'agit de requalifier deux secteurs :

- La place du Foirail. Elle correspond à l'espace public le plus étendu du village. L'objectif est de restructurer l'esplanade au caractère vieillissant (revêtement de sol, mobilier...) et de canaliser le stationnement, indispensable mais envahissant actuellement. Il s'agit aussi d'intégrer les abords de l'école, afin d'en sécuriser l'accès et de structurer l'entrée ouest du village.

² Extrait du Diagnostic Cœur de Village de Vieillevie réalisé par le CAUE

- La route de Lunel : il s'agit de poursuivre l'aménagement, dont le cheminement piéton, côté nord. Saint-Cyprien-sur-Dourdou est considéré comme une porte d'entrée du Grand Site, une cohérence entre le schéma d'interprétation et d'accueil et les aménagements du cœur de village sera à rechercher.

● **Aménagement Cœur de Village de Grand-Vabre (2^{ème} tranche) (commune de Conques-en-Rouergue)**

La première tranche de l'opération s'est terminée en 2018. Elle s'est concentrée sur la traversée du village en mettant en valeur les séquences d'entrée et en incitant les voitures à ralentir, en requalifiant les abords de la mairie et en facilitant l'accès piéton aux commerces. La seconde tranche vise le cœur de village qui intègre la chapelle, l'église et un bâti ancien de qualité. Il s'agit de mettre en valeur l'espace autour de la chapelle Dadon, de cadrer les espaces de stationnement aujourd'hui inorganisés et de créer des cheminements piétons.

Grand-Vabre est un carrefour important en termes de fréquentation et de découverte, le village est situé aux confluences entre le Dourdou et le Lot. Sa mise en valeur patrimoniale devra être intégrée au schéma d'interprétation et d'accueil du Grand Site.

● **Aménagement Cœur de Village de Saint-Projet (commune de Cassaniouze)**

Des travaux d'aménagement de la rue principale de Saint-Projet de Cassaniouze (côte vieille) ont été réalisés en 2022. Ils concernent plus particulièrement les surfaces en enrobés, les pavages, les murets et les caniveaux. Une seconde tranche de travaux est prévue en 2023. Elle portera sur des aménagements plus particulièrement dédiés aux randonneurs et VTT et voie d'évacuation en cas de crues du Lot



Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Communes concernées	Départements, UDAP, DREAL, Aveyron Ingénierie et CAUE ?	Participation

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Saint-Cyprien : 307 000 € Grand-Vabre : 270 000 € Saint-projet de Cassaniouze : 62 900 €	Département Aveyron et Cantal Région Occitanie Etat

Indicateurs de suivi

Actualisation concertée de la charte de qualité de Conques

Nombre de projets d'aménagement urbain ayant bénéficié d'une expertise paysagère

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Saint-Projet de Cassaniouze
2023	Saint-Projet de Cassaniouze Réunion de concertation / charte qualité à Conques
2024	Information autour de la charte qualité actualisée Lancement seconde tranche opération Grand-Vabre
2025	Lancement opération Saintt-Cyprien

Autres références

- Stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Axe 2. Révéler les paysages et l'esprit des lieux par l'immersion et le cheminement





Action 11. Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil et d'interprétation

Contexte

En termes de fréquentation, Conques est le lieu d'attractivité des visiteurs. Le Grand Site comprend des lieux de visite et d'activités complémentaires qui n'ont pas la notoriété de Conques mais qui, pour certains, sont malgré tout bien repérés, par exemple : les villages de La Vinzelle et de Montarnal ainsi que le château de Vieillevie en vallée du Lot.



La question de pic de fréquentation se pose à Conques, essentiellement sur quelques semaines l'été. Les ailes de saison sont bien investies et la saison touristique s'étale d'avril à octobre, notamment grâce aux visites de groupes et de scolaires, à la présence du chemin de Saint-Jacques et au motif principal de visite lié à la découverte du patrimoine bâti.

L'objectif de cette action est de gérer durablement les flux de fréquentation afin de préserver les lieux fragiles et d'inciter au cheminement et à la découverte du Grand Site toute l'année.

Enjeux concernés

- ✓ Gérer la fréquentation
- ✓ Améliorer la qualité de l'accueil et permettre aux visiteurs de faire des haltes au-delà de Conques
- ✓ Encourager la pratique des mobilités douces pour parcourir le Grand Site
- ✓ Développer et transmettre une connaissance liée à l'histoire, la culture et les patrimoines
- ✓ Augmenter et mieux répartir les retombées touristiques en incitant les visiteurs à s'immerger dans le Grand Site toute l'année

Modalités de mise en œuvre de l'action

Une prestation externe est sollicitée. Un cahier des charges a été établi en 2022 précisant les enjeux de gestion de la fréquentation et les objectifs de la démarche Grand Site, les attendus et orientations déjà identifiées, les problématiques et lieux à étudier particulièrement.

L'élaboration de cette stratégie globale s'appuiera sur une équipe pluridisciplinaire, une forte implication des élus, ainsi que sur la mobilisation des acteurs locaux et des partenaires.

RÉFLÉXION SUR UNE STRATEGIE D'INTERPRÉTATION

A travers l'interprétation des paysages, il s'agit de permettre au public de ressentir l'esprit des lieux et susciter la compréhension de ce qui nous entoure. Révéler que les paysages du Grand Site sont en mouvement et en lien direct avec l'histoire et la compréhension des lieux. Le relief contrasté, les versants escarpés, les vallées profondes et sauvages, la présence de rivières, de cours d'eau et de sources, la variété de roches (schiste, calcaires, grés...), d'espèces végétales et animales créent la diversité des paysages.

C'est également ce qui explique les usages humains, de la préhistoire à nos jours. L'histoire du Grand Site s'est construite autour de cette interaction entre les paysages et les activités humaines.

- **Capitaliser sur les connaissances géologiques, historiques, naturalistes et d'usages.**
- **Partager l'esprit des lieux du Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou**
- **Construire un scénario d'interprétation.**
 - Une idée forte que l'on veut communiquer.
 - Des déclinaisons plus précises par secteurs ou en thématiques reliées à cette idée principale
 - D'un fil conducteur (un récit, une image, un jeu, un personnage, une mise en scène...) qui illustre ce thème et permet de le représenter.

DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN SCHÉMA D'ACCUEIL

- **Réalisation d'un diagnostic de gestion des flux et des pratiques :**
 - Le fonctionnement actuel du site en termes d'accueil, de flux et de mobilités, selon les sites d'intérêt.
 - Les constats, le potentiel et les enjeux en termes de circuits, dont plus particulièrement les circuits de randonnée.
- **Définition du schéma global d'accueil : maîtriser, préserver, diluer la fréquentation.**
 - Une mise en scène du paysage, du patrimoine et de l'histoire singulière du Grand Site.
 - Une structuration territoriale permettant de relier les différents sites et lieux d'accueil entre eux en précisant leurs intérêts, leurs fonctions respectives, etc...
 - Des itinéraires de découverte, en fonction des routes et chemins de randonnée, des flux stratégiques à privilégier ainsi qu'en fonction des publics et en prenant en compte les divers types de mobilité.
 - Des aires d'arrêt et de stationnement adaptés (aménagement, déplacement, création ou suppression, solutions alternatives/temporaires estivales) qui permettent une intermodalité des flux (piétons, cyclistes, voitures, camping-cars, cars, etc...).
 - La mise en place éventuelle de solutions saisonnières telles qu'une navette.
- **Etablir des focus sur des lieux d'accueil à améliorer.**
 - Une fois cette stratégie discutée et validée par les élus, elle sera déclinée en fiches-actions opérationnelles dans les différents lieux du Grand Site et/ou sur des sujets thématiques ciblés.
 - Un focus particulier sera fait sur les circuits de randonnée afin de cibler les actions prioritaires en la matière pour développer et structurer la pratique de la randonnée.
 - Il sera également demandé que soit accolé aux fiches-actions un document-directeur plus général qui précise pour toutes les actions, les orientations à respecter en matière d'intégration paysagère et architecturale.
- **Cibler les actions prioritaires et procéder au montage administratif et financier**

En fonction des propositions, un travail sera fait en lien avec les élus sur la priorisation des actions, le calendrier de mise en œuvre et le portage administratif et financier. Le plan d'actions en résultant sera validé par le syndicat mixte et le comité de pilotage.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Syndicat mixte	Collectivités locales, DREAL, UDAP, CAUE, Offices de Tourisme, ADT, Région Occitanie ...

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
<u>Pour la partie stratégique :</u> Ingénierie interne (suivi, animation, coordination) Prestation extérieure : 59 875 € HT (soit 71 850 € TTC)	DREAL : 49 700 €
<u>Pour la partie opérationnelle :</u> A identifier	

Indicateurs de suivi

Réalisation du schéma d'accueil et d'interprétation (objectif OGS)

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2021	Rédaction du cahier des charges
2022	Consultation Lancement de la mission
2023	Stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site Plan d'actions opérationnel et chiffré présenté et discuté avec les élus Montage administratif et financier avec les différents partenaires
2024 /2025	Plan d'actions chiffré et validé, prêt à être présenté dans le dossier de demande de label Mise en œuvre du schéma d'interprétation et d'accueil

Autres références



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

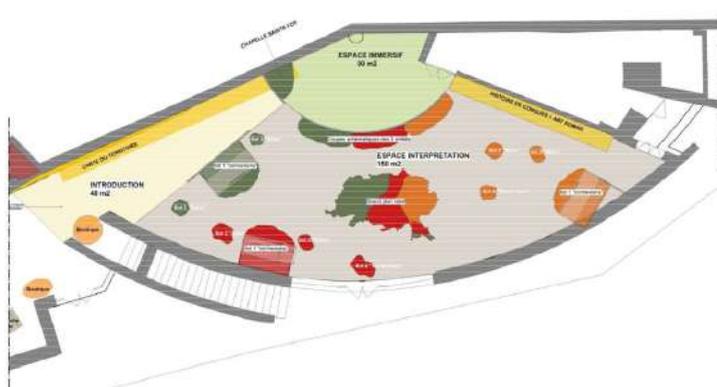
Action 12. Contribuer à l'espace d'interprétation de l'Office de Tourisme Conques-Marcillac



Contexte

L'Office de Tourisme Conques-Marcillac ne dispose pas aujourd'hui à Conques d'un espace d'accueil et de consultation suffisant considérant le nombre de visiteurs et l'ampleur du patrimoine à faire découvrir. Les locaux sont exigus et peu adaptés à un accueil de qualité du public.

C'est pourquoi l'emménagement dans de nouveaux locaux va permettre de disposer d'une part d'un espace d'accueil et de consultation, d'autre part d'un espace d'interprétation couplé à un espace plus immersif.



Par ailleurs, en ce qui concerne le Grand Site, le rapport de présentation du site classé et l'étude paysagère préalable ont pointé l'importance de donner des clés de compréhension sur le paysage dans lequel s'inscrit la cité de Conques et en faire un objet de découverte en lui-même, et non pas un simple écrin du patrimoine bâti. Il s'agit également de sensibiliser le visiteur aux différentes composantes du patrimoine qu'il ne perçoit pas nécessairement : géologie, petit patrimoine, biodiversité, savoir-faire...

Les nouveaux espaces de l'Office de Tourisme, situé à Conques, vont donc offrir une opportunité pour transmettre les valeurs et les spécificités du Grand Site et ainsi favoriser le prolongement de la visite et la diffusion de la fréquentation.

Enjeux concernés

- ✓ Gérer la fréquentation
- ✓ Améliorer la qualité de l'accueil et permettre aux visiteurs de faire des haltes au-delà de Conques
- ✓ Encourager la pratique des mobilités douces pour parcourir le Grand Site
- ✓ Développer et transmettre une connaissance liée à l'histoire, la culture et les patrimoines
- ✓ Augmenter et mieux répartir les retombées touristiques en incitant les visiteurs à s'immerger dans le Grand Site toute l'année

Modalités de mise en œuvre de l'action

• Programmation

Après avoir confirmé la faisabilité du projet sur le site retenu, une première phase, menée en concertation avec les élus et les partenaires, a permis de définir le contenu et l'organisation des différents espaces ainsi que la manière d'y mettre en valeur le Grand Site. La Communauté de Communes, accompagnée par un cabinet d'études, a ainsi pu établir le programme scénographique pour les espaces d'accueil, consultation et d'interprétation. Pour ce dernier, ont ainsi été prédéfinis :

- Le fil directeur suivi, le synopsis, l'ambiance recherchée
- Les éléments clés à valoriser
- Le parcours de visite dans cet espace
- Les outils de médiations

- Les besoins en espace
- L'enveloppe budgétaire dédiée

L'espace d'interprétation comprendra 2 parties : l'espace de médiation qui donnera les clés de lecture du patrimoine ; l'espace « d'immersion » qui, grâce aux outils audiovisuels à définir, permettra de « plonger » le visiteur dans les paysages et la vie locale pour une approche plus sensible et émotive.

Ces premières orientations constituent le cahier des charges destiné à la maîtrise d'œuvre et en particulier au scénographe et au muséographe retenus pour ce projet.

● Conception et mise en œuvre

Le muséographe aura pour mission d'écrire le scénario en mettant en ordre des recherches scientifiques et iconographies pour rendre le propos intelligible par le plus grand nombre. Le scénographe mettra en scène et en espace ce scénario en dessinant le parcours du visiteur et le mobilier qui présentera les contenus. Ce travail constituera le cahier des charges pour la consultation des entreprises qui contribueront à la mise en œuvre de l'espace d'interprétation (agencements scénographiques, dispositifs de médiation, mobilier, production des audiovisuels, éclairage ...). Cela suppose au préalable des travaux importants pour adapter les locaux.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Communauté de Communes Conques-Marcillac	Office de Tourisme Conques- Marcillac, Commune de Conques-en-Rouergue, Région Occitanie, Département de l'Aveyron, ADAT, CRTL Occitanie, CAUE, UDAP...	Participation et contribution à la réflexion

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Coût global de l'aménagement de l'Office de Tourisme dans les nouveaux locaux : environ 2M € Part prévisionnelle de l'espace d'interprétation : environ 300 000 €	Région Département de l'Aveyron

Indicateurs de suivi

Création du centre d'interprétation

Nombre de personnes fréquentant l'espace d'interprétation

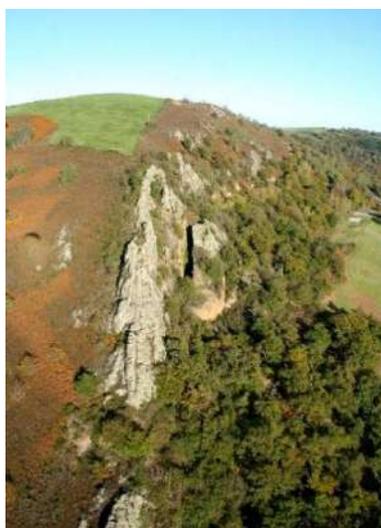
Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Consultation pour retenir la maîtrise d'œuvre
2023	Etudes muséographiques et scénographiques Consultation pour les marchés de travaux
2024	Exécution des travaux
2025	Ouverture

Autres références

- Stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site
- En lien avec la stratégie d'un tourisme durable du Grand Site d'Occitanie de Conques

Action 13. Faciliter l'accueil et la découverte du Puech du Kaymard



Contexte

Site remarquable surplombant la vallée du Dourdou, offrant un horizon vers les monts du Cantal, ou vers Rodez, le Puech du Kaymard offre de nombreux points de vue paysagers.

Son histoire, liée à sa position dominante et aux ressources minières permet de mieux comprendre les fondements du territoire. Si les recherches archéologiques attestent l'exploitation dès l'antiquité, les historiens considèrent que l'activité minière se poursuit tout au long du Moyen Age et se poursuit jusqu'au début du XX^e siècle. Aujourd'hui, les mines, qui ont contribué au développement de l'abbaye et de son territoire, sont fermées au public pour des raisons de sécurité.

Il est à présent considéré comme un site de plein air pour randonneurs et des cyclistes locaux.

A l'écart des principaux axes routiers, il reste néanmoins peu connu et peu valorisé. Il s'agit donc de donner à voir et à comprendre ses liens avec Conques et de l'intégrer aux dispositifs d'interprétation et circuits de visite du Grand Site.

Enjeux concernés

- ✓ Gérer la fréquentation
- ✓ Améliorer la qualité de l'accueil et permettre aux visiteurs de faire des haltes au-delà de Conques
- ✓ Développer et transmettre une connaissance liée à l'histoire, la culture et les patrimoines
- ✓ Augmenter et mieux répartir les retombées touristiques en incitant les visiteurs à s'immerger dans le Grand Site toute l'année

Modalités de mise en œuvre de l'action

Le Puech du Kaymard est considéré comme un site d'intérêt pour le Grand Site pour ses spécificités géologiques, naturelles et historiques. Cette action doit constituer une action locale exemplaire dans le schéma d'interprétation et d'accueil.

Etapas préalables :

- Mettre en place un groupe de travail spécifique au projet.
- Recenser les études en lien avec le lieu et rechercher des données complémentaires (historiques, géologiques, naturalistes).
- Intégrer le site dans l'étude sur la stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site

Lors de l'étude de la stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site :

- Identifier les aménagements à mettre en œuvre :
 - Création d'espaces de stationnement limités en retrait du Puech.
 - Définition des cheminements et d'une signalétique adaptée.
 - Cibler des supports d'interprétation et d'équipements intégrés et limités.

- Montage financier du projet et recherche de financements possibles.

Lors de la mise en œuvre du schéma d'accueil :

- Réalisation des équipements et aménagements nécessaires.
- Réalisation d'actions de sensibilisation et de communication.
- Aménagements sécuritaires (profondes failles).

Créer un lien avec le réseau des Espaces Naturels Sensibles de l'Aveyron.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Commune de Pruines	UDAP, CAUE Aveyron, Office de Tourisme Conques-Marcillac, DREAL	Accompagnement

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
A déterminer lors de l'étude sur la stratégie d'accueil et d'interprétation	

Indicateurs de suivi

La réalisation des équipements nécessaires à la sécurisation, à l'accueil et à la valorisation du site

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2023	Lancement de la stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site :
2024	Mise en place du groupe de travail spécifique Montage financier du projet Lancement des consultations
2025	Réalisation des petits aménagements/équipements nécessaires à la sécurité et à la valorisation

Autres références

- Stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site



ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Orientation 6. Encourager le cheminement à travers les mobilités douces



Action 14. Qualifier les grands itinéraires (GR)

Contexte

Plusieurs itinéraires de grandes randonnées (GR) traversent le Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou, dont :

Le GR®62, entre Rodez et Conques

Le GR®62 est un chemin d'itinérance reliant actuellement Conques à Meyrueis dans les Gorges du Tarn et passant par Rodez et Millau. Depuis plusieurs années, il ne répond plus aux exigences d'un GR et risque de perdre son homologation. En effet, la qualité du chemin et l'offre en hébergements posent des problèmes sur certains secteurs. Les collectivités traversées entre Rodez et Conques se sont saisies du sujet afin de garantir à minima le maintien de l'homologation sur ce tronçon et en faire un chemin de découverte des paysages et du patrimoine.

Le GR®65 ou via Podiensis Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

Le GR® 65 est la voie emblématique qui contribue à la notoriété de Conques, considérée comme une étape incontournable. Or, les sentiers s'érodent et des interventions régulières sont nécessaires pour en assurer la qualité. La fréquentation (25 000 marcheurs en 2022) nécessite également d'ajuster les équipements et services offerts.

Le GR® 465, des monts du Cantal à la vallée du Lot, entre Murat et Conques

Ce GR® est une porte d'entrée du Grand Site depuis le Cantal. Il traverse notamment les villages de Cassaniouze et de Vieillevie pour se diriger vers Grand-Vabre et ensuite Conques. L'opportunité de ce GR® est également sa connexion avec le Grand Site de France Puy Mary via le GR 400 au pas de Peyrol. Peu de statistiques sur la partie du Grand Site permettent d'analyser la fréquentation de ce chemin. Le manque d'hébergement apparaît pour les randonneurs, mais également les cyclistes sur le secteur cantalien du Grand Site.

« **Le Chemin de Conques à Toulouse** » (formé par des tronçons de plusieurs GR) est une partie du chemin historique reliant Conques à Toulouse, point de passage de la voie d'Arles en 225 km / 12 jours de marche environ. Ce chemin bien moins connu, ne suscite pas l'attrait des marcheurs mais permet de relier deux grands pôles touristiques.



Ces chemins permettent d'accéder au Grand Site sans avoir recours à la voiture. Ce sont des voies d'accès privilégiées pour apprécier la beauté et la singularité des lieux. Cette action vise à soigner le cheminement vers ou depuis Conques (sécurisation, entretien, remise à niveau, signalétique, services, information...) et proposer un accès tout au long de l'année.

Enjeux concernés

- ✓ Améliorer la qualité de l'accueil et permettre aux visiteurs de faire des haltes au-delà de Conques
- ✓ Encourager la pratique des mobilités douce pour parcourir le Grand Site
- ✓ Gérer la fréquentation et maintenir un accueil de qualité
- ✓ Développer et transmettre une connaissance liée à l'histoire, la culture et les patrimoines
- ✓ Augmenter et mieux répartir les retombées touristiques en incitant les visiteurs à s'immerger dans le Grand Site toute l'année

Modalités de mise en œuvre de l'action

Concernant le GR® 62 :

● Requalifier le GR®62

○ Réflexion préalable

- Réaliser un diagnostic (contexte, réseau existant, étapes, hébergements et services).
- Identifier les gestionnaires de l'itinéraire pour assurer sa pérennité et sa surveillance. La prise en charge de la gestion d'un itinéraire comprend une partie administrative (conventionnement, responsabilités, relations avec différents interlocuteurs...) et une partie technique (entretien, panneautage, balisage, aménagements...).
- S'assurer la cohérence des étapes (km...), des hébergements et des services.
- Intégrer les éventuelles évolutions préconisées par le schéma d'interprétation et d'accueil.
- Définir et promouvoir la reconnaissance du futur cheminement.

○ Analyse du foncier pour garantir l'itinéraire

- Faire un relevé du statut foncier des voies empruntées sur les chemins ruraux, propriétés des communes. Sur des passages privés : signature de conventions de passage avec le ou les propriétaires concernés.
- Inscrire l'ensemble du GR® au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée auprès du Conseil départemental.

○ Équipement et sécurisation de l'itinéraire

- Mise en sécurité de l'itinéraire : éviter les passages dangereux, d'aménagements et signalisations spécifiques.

○ Promotion

- Organisation d'événementiels (randonnée d'inauguration, conférence de presse, réseaux sociaux, etc.)
- Conception de publications d'une page sur les sites Internet, de vidéos, topo-guide dans la collection nationale de la Fédération...

Concernant le GR®65

● Préserver l'expérience particulière du Chemin de Saint Jacques de Compostelle

- Poursuivre les actions d'accueil et de sécurisation depuis le parking de la Rivière dédié au randonneur (stationnement longue durée – gratuit) : cheminement, navette...
- Maintenir l'entretien du sentier et prévenir des risques de ravinement.
- Entretien et restaurer le petit patrimoine. Avant Conques, de nombreux murets de pierre longent le chemin qui, faute d'usage, se dégradent et sont envahis par la végétation, s'écroulant parfois en certains endroits et posant des problèmes de sécurité.

● Mettre en œuvre les plans de gestion concernant le pont des pèlerins et l'abbatiale

● Maintenir la promotion du chemin

- Participation à la programmation des saisons culturelles des Chemins de Compostelle
- S'appuyer sur les composantes du bien UNESCO (l'abbatiale et le pont des pèlerins) pour valoriser le chemin.
- Participation aux actions de communication (vidéo, guides spécialisés, accueil presse...)

Concernant le GR®465 :

- **Conforter le GR 465 en termes de promotion et d’offres d’hébergement si possible.**
 - Accompagner la réflexion de la création d’un gîte d’étape et de séjour à Vieillevie.

Concernant « Le Chemin de Conques à Toulouse »

- **Participer aux réunions concernant la structuration et l’animation du chemin.**
- **Implantation de la signalétique directionnelle pour la partie Aveyronnaise**

Maître d’ouvrage / chefs de file	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
GR62 : OT Conques-Marcillac et Rodez Agglomération + collectivités concernées + CDRP + FFRP GR65 : Agence Française des Chemins de Compostelle + collectivités concernées + CDRP + FFRP GR465 : Association ICARE, + OT Châtaigneraie Cantalienne + collectivités concernées + CDRP + FFRP	Service patrimoine de Conques, ADAT, départements, autres fédérations (ex : chasse) …	Participation

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Requalification du GR62 : 35 000 €	GR62 : Région, Département Aveyron, Mécènes

Indicateurs de suivi

% d’augmentation du nombre de marcheurs sur les GR et évaluation qualitative de la satisfaction

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	GR 62 : Homologation du GR62 GR 65 : Entretien – Plan de gestion locaux / Unesco (Abbatiale et Pont des pèlerins)
2023	GR 62 : Élaboration du Topo guide et signalétique directionnelle GR 65 et 465 : Entretien et signalétique directionnelle (GR65 partie Aveyron) Schéma d’accueil et d’interprétation
2024	GR62 : sortie du Topoguide et inauguration GR 65 et 465 : Entretien Le chemin de Conques à Toulouse : signalétique directionnelle (partie Aveyron) Recherche de financements + mise en place d’outils de comptage complémentaires
2025	Mise en œuvre d’actions de restauration (murets, mise à niveau...) Évaluation de la satisfaction et de l’évolution du nombre de visiteurs.

Autres références

- Stratégie d’accueil et interprétation du Grand Site



ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



ODD13 - Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Action 15. Qualifier un réseau de chemins de randonnée (PR)



Contexte

Du fait de son histoire et de ses caractéristiques, le paysage du Grand Site se révèle tout particulièrement par le cheminement. Au-delà du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle très connu et très fréquenté, le territoire est sillonné de routes et de sentiers anciens. Les acteurs locaux se sont particulièrement appuyés sur cette ressource pour créer de nombreux circuits de balades et de randonnées.

La faiblesse aujourd'hui de cet ensemble de chemins est l'addition d'initiatives diverses et de différents porteurs de projet. On a donc des circuits de qualité variable avec des signalétiques différentes et qui ne forment pas un ensemble structuré.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma d'accueil, l'objectif est donc de considérer plus spécifiquement les chemins de randonnée, de voir quels circuits privilégier et comment les structurer globalement pour mailler de manière cohérente le Grand Site et permettre la découverte de son patrimoine. L'actualisation des conventions d'autorisation de passage, les travaux d'entretien et la coordination du réseau seront également à prendre en considération.

Enjeux concernés

- ✓ Encourager la pratique des mobilités douces pour parcourir le Grand Site
- ✓ Augmenter et mieux répartir les retombées touristiques en incitant les visiteurs à s'immerger dans le Grand Site toute l'année

Modalités de mise en œuvre de l'action

● Création d'un réseau d'acteurs de la randonnée à travers le schéma d'accueil et d'interprétation

A l'échelle du Grand Site, plusieurs acteurs sont impliqués dans la création/valorisation de sentiers de randonnées communaux : les offices de tourisme, les communes, les associations locales, les sociétés de chasse. Un accompagnement technique peut être mené par les Départements en termes de méthodologie en vue de l'inscription des sentiers au PDIPR. La stratégie d'accueil et d'interprétation du Grand Site permettra d'établir un état des lieux et de sélectionner les sentiers les plus marqués par l'esprit des lieux et par les spécificités du Grand Site en termes d'histoire, de patrimoine culturel ou naturel, de géologie...

● État des lieux des circuits de randonnée

L'ensemble des sentiers existants ou potentiels devra être identifié selon les critères suivants :

- La typologie des balades et circuits existants ;
- L'état et la qualité du sentier ;
- L'état de la signalétique ;
- Le petit patrimoine aux abords, son intérêt et son état ;
- Le lien avec les thématiques de visite structurantes du Grand Site ;
- Le statut juridique : inscription PDIPR, domaine public/ privé, conventions de passage, conventions manquantes...

- Les conflits d'usages éventuels : élevage, chasse, habitations, respect de la biodiversité...
- Les modalités d'entretien diverses selon les collectivités (entretien en régie, délégué...) et les difficultés éventuelles qui en résultent.

- **Structuration des sentiers de randonnée valorisant les paysages**

Une fois identifiés et qualifiés, il sera nécessaire de préciser les points suivants afin de valider et de s'assurer de la pérennité de ces sentiers.

- Acquisition éventuelle ou conventionnement avec les propriétaires ;
 - Modes de gestion, d'entretien et de suivi (balisage et aménagements) ;
 - Précision des règles d'usage pour garantir la sécurité et prévenir les conflits ;
 - Remise en état/abandon/modification de certains chemins ;
 - Amélioration de la signalétique existante. Dans la continuité de son opération de valorisation des sentiers de Grande Randonnée, le Département pourra prendre en charge la signalétique directionnelle sur certains circuits d'intérêt majeur présents au sein du Grand Site.
 - Inscription au PDIPR/établissement des conventions de passage manquantes ou à renouveler.
- **Valorisation des sentiers sous forme de parcours de découverte :**
 - Mise en place (si nécessaire) d'équipements / d'aménagement permettant de révéler le paysage et le patrimoine ;
 - Réalisation d'actions de médiation, d'information et de communication.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Animation et la coordination : Syndicat Mixte + prestataire / schéma d'accueil Entretien et travaux : les collectivités Promotion : les Offices de Tourisme Valorisation : les associations	Comités départementaux de la randonnée pédestre, FFRP, Offices de Tourisme, Communes, Associations locales, Communautés de Communes, Départements, Fédérations (chasse)...

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Actuellement - entretien des sentiers sur Conques : 15 000 € /an	Convention interrégionale du Massif central (CIMAC) Départements

Indicateurs de suivi

% de sentiers qualifiés (conventionnés, entretenus, balisés, suivis, valorisés)

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Consultation pour le schéma d'accueil intégrant un accompagnement ciblé sur les circuits de randonnée
2023	Diagnostic sur les sentiers actuels de randonnée Proposition d'actions dans le cadre du schéma d'accueil et d'interprétation
2024	Travail de chiffrage et de montage administratif et financier
2025	Mise en œuvre des actions de coordination et de valorisation

Autres références

- Stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site



ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Action 16. Encourager d'autres pratiques de mobilités douces, notamment le vélo

Contexte

Le vélo est un moyen privilégié pour prendre le temps de découvrir le paysage du Grand Site et emprunter les petites routes à l'écart des grands flux de circulation. Toutefois le relief a pu limiter jusque-là la pratique. Le développement du vélo électrique permet de dépasser cette difficulté et de valoriser les routes panoramiques et les points de vue. Des prestataires s'installent d'ailleurs progressivement pour proposer des services de location et de réparation.



La création récente de la véloroute de la Vallée du Lot est un atout supplémentaire car, grâce à sa variante « la voie de Conques », elle offre un circuit de 130 km en boucle à proximité du Grand Site, valorisant tout à la fois la vallée du Lot et la vallée du Dourdou.

Au-delà du vélo, le canoë, le kayak, le paddle, etc. sont également des pratiques favorisant un tourisme de découverte, respectueux de l'environnement, si elles restent contenues.

En termes d'aménagements, l'objectif est de proposer des services tant pour les loisirs des visiteurs et des habitants que pour les mobilités au quotidien.

Enjeu concerné

- ✓ Encourager la pratique des mobilités douces pour parcourir le Grand Site

Modalités de mise en œuvre de l'action

● Promotion de la vallée du Lot à vélo

Depuis 2021, la « Vallée du Lot à vélo » ou V86 – projet porté par le syndicat mixte du Bassin du Lot - est répertoriée comme voie d'itinérance à vélo. La signalétique a été mise en place et les outils d'information édités. Il s'agit désormais d'en faire la promotion. Au niveau local, dont tout particulièrement dans le Grand Site, les offices de tourisme assurent la promotion de la boucle et accompagnent les prestataires touristiques à la labellisation « accueil vélo ».

● Elaboration d'un schéma directeur des modes actifs

Les deux communautés de communes ont lancé un schéma directeur des modes actifs. Dans le cadre de la transition énergétique et environnementale, il s'agit d'encourager les pratiques de modes actifs au quotidien, de tenter de lever les freins auprès des habitants et de modifier nos comportements concernant l'utilisation de la voiture, notamment sur des courts trajets. Station vélo, de bornes de rechargement, aménagements dédiés sont en réflexion.

Concernant la pratique du vélo pour des raisons de loisirs et/ou touristique, la volonté est :

- de proposer des itinéraires vélos complémentaires permettant de parcourir les plateaux (véloroute bis),
- de relier le territoire par des parcours VTT,

- de créer des liaisons avec les territoires voisins grâce à une voie verte (projet Cahors – Conques). Le Département de l’Aveyron pourra accompagner la Communauté de Communes au développement de l’usage du vélo. La véloroute V86 mais également une liaison Conques-Rodez devraient intégrer le futur schéma départemental des mobilités douces.

Maître d’ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Promotion des circuits et accompagnement à la labellisation accueil vélo : Offices de Tourisme Schémas vélo : Communautés de Communes	Syndicat mixte du bassin du Lot, prestataires touristiques, donc loueurs et réparateurs de vélos, ADAT, Départements, Régions	Participation

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
CC Conques-Marcillac : étude 35 000 € CC Châtaigneraie-Cantalienne : étude 28 725 €	ADEME

Indicateurs de suivi

% d’augmentation du nombre de cyclistes

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2021	Début promotion Vallée du Lot à vélo
2022	Première vague de labellisation « accueil vélo » de prestataires touristiques Édition de la carte vallée du Lot à vélo, enrichie des prestataires labellisés Lancement du schéma directeur des modes actifs par les communautés de communes
2023	Sortie du Guide du Routard dédié à la vallée du Lot à vélo Schéma directeur des modes actifs : phase diagnostic + stratégie Schéma d’accueil et d’interprétation
2024	Identification des actions à mettre en œuvre
2025	Premières actions mises en place

Autres références

- Schéma directeur des modes actifs des communautés de communes
- Stratégie de tourisme durable du Grand Site d’Occitanie de Conques
- Stratégie d’accueil et interprétation du Grand Site



ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



ODD13 - Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Action 17. Expérimenter une navette durant les périodes de forte fréquentation



Contexte

Bien qu'étalée d'avril à octobre, la fréquentation du village de Conques est particulièrement forte en été. Les espaces de stationnement ont été revus et réaménagés récemment pour pouvoir accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions. Néanmoins, les parkings du village s'avèrent trop limités pendant quelques semaines de forte fréquentation de mi-juillet à la fin août, sans possibilité d'extension au sein du village vu la topographie.

Depuis plusieurs années, il est envisagé d'utiliser le parking de la Rivière à 2 kilomètres du village comme parking de déstassement en été, sous réserve de pouvoir proposer un transport collectif pour accéder à Conques. Le parking est déjà utilisé comme parking longue durée des randonneurs et des marcheurs ainsi que pour les autocars. Le transport collectif leur serait également utile.

Enjeux concernés

Encourager la pratique des mobilités douces pour parcourir le Grand Site
Gérer la fréquentation

Modalités de mise en œuvre de l'action

- **Mise en place de la navette**

Définition des besoins et collaboration entre les partenaires concernés

Mise en place d'une navette, accessible aux personnes à mobilités réduite, durant les mois de juillet et août entre le parking de la Rivière et le village.

- **Bilan annuel de l'expérimentation et réajustements**

Ils doivent permettre de réajuster l'amplitude des rotations, les arrêts, le type de véhicule (pour une navette électrique), le prix, les moyens d'information...

- **Réflexions sur la poursuite de la navette** dans le cadre des orientations des communautés de communes (schéma directeur des modes actifs) et du Grand Site (schéma d'interprétation et d'accueil). Définition plus précise de la vocation du parking de la Rivière, extension éventuelle du circuit de la navette pour desserte des villages principaux (Saint-Cyprien, Saint-Projet, Vieillevie...), compétence en tant qu'autorité organisatrice des mobilités.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Région Occitanie	Commune de Conques-en-Rouergue Communautés de Communes Service patrimoine + Office de Tourisme Conques Marcillac	Participation

Coûts prévisionnels

25 000 € HT / ans sur 3 ans soit 75 000 €

Indicateurs de suivi

Évolution du nombre d'utilisateurs de la navette

Évaluation de l'expérimentation (pics de fréquentation, typologie des passagers) (Objectif OGS)

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Mise en place de la navette expérimentale Bilan et ajustements
2023	Mise en place de la navette expérimentale Bilan et ajustements Réflexion dans le cadre des différentes études
2024-2025	Suites de l'expérimentation

Autres références

- Schéma directeur des modes actifs des communautés de communes
- Stratégie de tourisme durable du Grand Site d'Occitanie de Conques



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Axe 3. Valoriser les savoir-faire et la culture, moteurs d'une économie durable



Axe 3. Valoriser les savoir-faire et la culture, moteurs d'une économie durable

Orientation 6. Promouvoir les savoir-faire agricoles et artisanaux

Action 18. Encourager les pratiques agricoles favorisant les savoir-faire traditionnels



Contexte

Les paysages du Grand Site ont depuis longtemps été façonnés par les femmes et les hommes. Les pratiques agricoles traditionnelles telles que la culture de la châtaigne, de la vigne, des vergers ont marqué l'histoire du territoire et les paysages. Les anciennes terrasses, le patrimoine vernaculaire témoignent encore de ces pratiques.

Au-delà de leur impact sur le paysage, ces pratiques agricoles relevaient d'un véritable savoir-faire aujourd'hui presque oublié. Dans un contexte de transition énergétique et écologique, les

pratiques agricoles traditionnelles plus respectueuses des ressources locales sont de plus en plus d'actualité. La châtaigne par exemple est une culture traditionnelle du Grand Site.

Cultivée sur les versants nord des vallées, elle a longtemps été un élément essentiel de subsistance des populations. La plupart des châtaigneraies sont aujourd'hui en voie d'abandon. Dans le contexte économique actuel, elles peuvent néanmoins offrir une base de diversification pour des exploitations agricoles et permettre de valoriser certains terrains.

Soutenir cette culture, comme celle de l'élevage, de la vigne ou du pastoralisme, répondent tant à des enjeux économiques que paysagers et culturels.

L'objet de cette action est d'accompagner et de promouvoir des filières agricoles traditionnelles et emblématiques du territoire, qui participent à la conservation des savoir-faire traditionnels, à l'entretien des paysages et au respect de la biodiversité.

Enjeux concernés

- ✓ Valoriser les productions locales et les savoir-faire du territoire
- ✓ Renforcer les liens entre ressources locales et paysages (agriculture, artisanat, savoir-faire...) qui permettent de maintenir des retombées économiques

Modalités de mise en œuvre de l'action

Valoriser la châtaigne, en tant que filière de production traditionnelle à valeur ajoutée

- S'appuyer sur la démarche de la Communauté de Communes Châtaigneraie cantalienne et sur le Conservatoire du châtaignier de l'Aveyron.
- Identifier et soutenir les initiatives de rénovation et/ou de création de nouveaux vergers de plantation, de transformation et de commercialisation.
- Proposer un diagnostic des projets par la chambre d'agriculture.
- Soutenir les porteurs de projets au montage de dossiers et de demande de subvention.
- Réaliser une étude de structuration de la filière.
- Organiser des réunions d'échange et de partage d'expérience entre les territoires du Grand Site.
- Promouvoir la châtaigne (le fruit, l'arbre, l'usage) en tant que patrimoine culturel et paysager.

Encourager les initiatives permettant de transmettre un savoir-faire agricole traditionnel et respectueux de l'environnement

- Soutenir les porteurs de projets au montage de dossiers et de demandes de subvention.
- Sensibiliser aux valeurs du Grand Site.
- Favoriser la mise en réseau.
- Mener des actions de sensibilisation auprès du public (habitants et visiteurs).

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte
Porteurs de projet	Collectivités, offices de tourisme, chambres agriculture, conservatoire régional du châtaignier, associations locales, habitants	Participation Faire du lien à l'échelle du Grand Site

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Selon les projets Ingénierie des chargés de mission Plan châtaigne : 40 000 €	Selon les projets

Indicateurs de suivi

Nombre et type de projets accompagnés

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2023	- Réalisation d'une étude de structuration de la filière châtaigne par la CC Châtaigneraie Cantalienne
2023/2025	- Suivi du plan châtaigne - Accompagnement de porteurs de projet
2025	- Organisation de réunions d'échange et de partage d'expérience entre les territoires du Grand Site

Autres références

-  ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
-  ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables
-  ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Axe 3. Valoriser les savoir-faire, moteurs d'une économie durable

Orientation 6. Promouvoir les savoir-faire agricoles et artisanaux



Action 19. Promouvoir la filière agritouristique dans le respect des valeurs du Grand Site

Contexte

L'agriculture contribue fortement aux particularités du paysage : alternance de bois et de prairies dans les versants, crêtes et plateaux ouverts, cultures en terrasse...

Les difficultés auxquelles est confrontée l'agriculture en général, le vieillissement des agriculteurs ainsi que les contraintes propres au relief posent le problème de la reprise des exploitations. L'évolution du paysage donne ainsi à voir la déprise agricole : si le paysage reste ouvert sur les plateaux et dans la vallée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou grâce à l'activité agricole mécanisée qui s'y maintient, il est néanmoins marqué par l'enfrichement et la fermeture des perspectives visuelles sur les versants ainsi que dans les fonds de vallée étroits. L'agriculture traditionnelle ne semble pas pouvoir continuer à entretenir les pentes tout en dégagant un revenu.



Tendre vers des installations innovantes sur des petites structures viables, vivables et durables liées au tourisme et/ou avec une production à forte valeur ajoutée peut être une piste tant pour la vie économique et sociale du territoire que pour l'entretien des paysages et la préservation de leurs éléments caractéristiques.

Promouvoir l'agritourisme, c'est mettre en relation le tourisme, l'accueil, la valorisation du territoire et des savoir-faire.

Enjeux concernés

- ✓ Développer et transmettre une connaissance liée à l'histoire, la culture et les patrimoines
- ✓ Valoriser les productions locales et les savoir-faire du territoire
- ✓ Valoriser le patrimoine culturel rural d'intérêt local et régional
- ✓ Renforcer les liens entre ressources locales et paysages (agriculture, artisanat, savoir-faire...) qui permettent de maintenir des retombées économiques

Modalités de mise en œuvre de l'action

- Connaître les demandes des agriculteurs en faveur de l'accueil, l'hébergement et des réseaux de vente directs auprès de la clientèle touristique.
- Accompagner et conseiller les agriculteurs dans les travaux de réalisation et/ou de rénovation des lieux d'accueil avec un souci d'intégration paysagère.
- Accompagner et conseiller les agriculteurs pour développer un accueil touristique de qualité, valorisant les spécificités locales.
- Rechercher et aider au montage des dossiers de subvention.
- Proposer des rencontres, des formations et des retours d'expériences mettant en avant les liens entre paysages/agriculture/tourisme.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Chambre agriculture	Communautés de Communes, Offices de Tourisme, CAUE, PETR...	Participation

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Ingénierie	Europe

Indicateurs de suivi

Nombre et type de projets accompagnés

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Présentation des démarches agritouristiques et de l'offre d'accompagnement de projet (Forum "Par ici les Agris")
2023	Questionnaire à l'attention de productions locaux (OT et CCCM)
2022/2025	Accompagnement des porteurs de projets

Autres références

 ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

 ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

 ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Axe 3. Valoriser les savoir-faire, moteurs d'une économie durable

Orientation 6. Promouvoir les savoir-faire agricoles et artisanaux



Action 20. Promouvoir les métiers d'art

Contexte

Valoriser les métiers d'art dans le respect de l'esprit des lieux, est essentiel pour le faire vivre. Les nombreux savoir-faire, tout particulièrement en matière d'artisanat d'art caractérisent le Grand Site. Cela s'inscrit dans l'histoire de Conques, lieu de pèlerinage, le bourg médiéval regroupait de nombreux artisans nécessaires aux visiteurs. Aujourd'hui, la notoriété touristique de Conques et son environnement préservé et inspirant permettent d'attirer de nouveau des artisans d'art de qualité. Par ailleurs, l'architecture locale atteste de savoir-faire qui se sont transmis à travers les siècles et toujours vivants grâce à la restauration du patrimoine. De même le trésor d'orfèvrerie médiévale permet encore d'admirer le talent des orfèvres du Moyen Âge.



Durant l'été 2020, la commune de Conques-en-Rouergue a expérimenté avec l'appui de l'Office de Tourisme Conques-Marcillac, l'organisation des « Nocturnes des métiers d'art ». Lors des soirées, il a été proposé à d'autres artisans du territoire de s'installer dans des locaux prêtés par les habitants qui se sont mobilisés à cette occasion.

Une mise en lumière du patrimoine du village est également mise en place pour favoriser la déambulation dans les ruelles.

L'objectif est de développer une offre de métiers d'art de qualité, diversifiée, à l'année et viable économiquement et de promouvoir le territoire comme terroir de savoir-faire et de transmission.

Enjeux concernés

- ✓ Développer et transmettre une connaissance liée à l'histoire, la culture et les patrimoines
- ✓ Valoriser les productions locales et les savoir-faire du territoire
- ✓ Valoriser le patrimoine culturel rural d'intérêt local et régional
- ✓ Renforcer les liens entre ressources locales et paysages (agriculture, artisanat, savoir-faire...) qui permettent de maintenir des retombées économiques

Modalités de mise en œuvre de l'action

Adhésion et animation du Label « Ville et Métiers d'art »

- Constitution d'un comité de pilotage
- Maintien et création d'évènements pour valoriser la filière (journée européenne des métiers d'art, les nocturnes des métiers d'art, les rendez-vous des artisans...)
- Candidature et remise du label

Structuration de la filière : Mise en œuvre d'un plan d'actions coconstruit autour des axes de travail suivants :

- Favoriser l'installation de professionnels des métiers d'art sur le territoire (action 27)
- Organiser des actions de communication et de promotion des métiers d'art (action 24)
- Assurer la pérennité des savoir-faire
- Développer le tourisme culturel (actions 21 et 22)

- Mener des actions de sensibilisation (notamment auprès des scolaires) (action 25)
- Qualité, professionnalisation et vie du réseau local

Transmission, formation (action 21 et action 25)

- Stages de pratiques artistiques amateurs et professionnels (en faveur aussi de la jeune création) ainsi que Masterclass en lien avec la programmation de l'Association Artistique et Culturelle de Conques et le réseau local des artisans d'art.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Commune de Conques-en-Rouergue Communauté de Communes et Office de Tourisme Conques-Marcillac	Artistes et artisans du territoire, habitants de Conques, Département de l'Aveyron, Région Occitanie, chambre des métiers, Association Culturelle et Artistique, service patrimoine	Contribuer et intégrer les artistes et artisans du Cantal à la démarche

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Commune : 15 000 € Office de Tourisme : 2000 € + ingénierie interne	Région Occitanie : dans le cadre de GSO Département de l'Aveyron

Indicateurs de suivi

% d'avancement des actions dédié à la filière sur les métiers d'art

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2020-2022	Mise en place d'un COPIL et d'un COTECH Organisation des Nocturnes des métiers d'art Obtention du label Ville et Métiers d'Art
2023	Définition d'un plan d'actions répondant aux critères du label
2024	Ajustement et mise en œuvre des actions Renouvellement du label à l'échelle intercommunale

Autres références

- Stratégie de tourisme durable du Grand Site d'Occitanie de Conques

 ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

 ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables



Action 21. S'appuyer sur l'art et la culture pour faire vivre l'esprit des lieux



Contexte

Conques est historiquement un lieu de création artistique et artisanale. Son histoire et son patrimoine ont inspiré de nombreux artistes, le site a souvent été peint, dessiné, décrit.

Doté d'un équipement rare dans un territoire rural, le centre culturel accueille depuis plus de 30 ans des artistes tout au long de l'année et organise des manifestations à Conques et dans le reste du territoire.

La volonté est aujourd'hui de conforter et d'enrichir cette programmation culturelle en lien notamment avec les valeurs et le projet de Grand Site. La création et la pratique artistique sont en effet particulièrement à même de faire ressentir l'esprit des lieux et de favoriser l'immersion dans le Grand Site.

À l'échelle du périmètre, l'objectif est de travailler avec l'ensemble des acteurs culturels (associations locales, collectivités) permettant de mettre en valeur un lieu patrimonial, paysager ou des thématiques portées par l'OGS à destination des habitants et/ ou des visiteurs, en favorisant des animations en dehors de la saison estivale tout en développant un ancrage territorial.

Enjeu concerné

- ✓ Associer les valeurs du Grand Site aux programmations culturelles pour créer une attractivité résidentielle

Modalités de mise en œuvre de l'action

Intégrer les valeurs du Grand Site dans le nouveau projet culturel de l'Association Artistique et Culturelle de Conques (AACC) La volonté est de conforter et d'enrichir une programmation culturelle en lien notamment avec le Grand Site. La création et la pratique artistique sont en effet particulièrement à même de faire ressentir l'esprit des lieux et de favoriser l'immersion.

- Définir et promouvoir le nouveau projet culturel intitulé « Les Chemins de lumières ».
- Développer le tourisme culturel.
- Proposer une conférence en lien avec les paysages et le Grand Site dans le cadre des conférences annuelles.
- Proposer de classes de patrimoine et classes de découvertes sur l'environnement et le paysage auprès des scolaires.
- Impliquer et faire participer les habitants aux différents projets en association avec les artistes (les publics acteurs du projet).
- Développer la pratique culturelle (le faire et faire faire).

- S'appuyer sur le réseau des Grands sites de France pour mutualiser et diffuser des programmations culturelles créés à Conques et dont le thème correspond aux valeurs de ce dernier.

Intégrer les enjeux du Grand Site dans la programmation culturelle des Communautés de Communes

- Organiser un évènement en lien avec le Grand Site dans la programmation annuelle.
- Mettre en œuvre des actions de médiation (création artistique et/ou lecture publique) à destination des habitants permettant de favoriser l'appropriation de l'esprit des lieux (dessins, photos, poésie...).
- Sensibiliser les plus jeunes. S'appuyer sur les relais sociaux (multi acteurs sociaux avec les scolaires) et/ou sur la carte jeune des Communautés de Communes.

Créer du lien entre les associations culturelles locales et le Grand Site

- Renforcer les animations culturelles (concerts, balades, expositions...) permettant de mettre en lumière un lieu patrimonial ou paysager ou des thématiques portées par le Grand Site (ex. l'itinérance, le cheminement...).
- Tendre vers des évènements plus responsables : utilisation de produits locaux, mise en place de covoiturage ou de navettes, tri...
- Définir des critères ou une charte « Évènement Grand Site » afin de construire un cadre de partenariat.
- Promouvoir les animations et évènements répondant aux critères et valeurs du Grand Site.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Acteurs culturels	AACC, communautés de communes associations locales, artistes...	Participation et/ou accompagnement Coordination / Charte et évènement Grand Site

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Selon les évènements	DRAC, Départements, Mécènes CCCM : Aide aux transports pour les scolaires

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions et/ou évènements mis en place en partenariat avec le Grand Site

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Définition du nouveau projet culturel de l'association artistique et culturelle de Conques
2023 - 2025	Définition de critères ou d'une Charte Grand Site Mise en place de partenariats Définition et élaboration des programmations culturelles intégrant les valeurs du Grand Site

Autres références



ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Axe 3. Valoriser les savoir-faire, moteurs d'une économie durable

Orientation 8. Conforter le Grand Site comme lieu d'inspiration et de création artistique

Action 22. Faire de la route Pierre Soulages, un itinéraire artistique et culturel

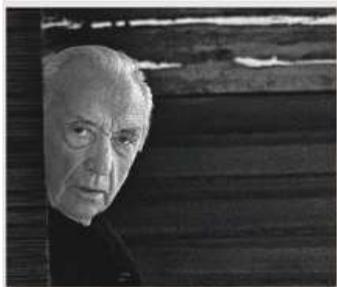


Contexte

Dans le Département de l'Aveyron, Pierre Soulages, artiste peintre et graveur, rayonne au travers de ses vitraux à l'église abbatiale Sainte-Foy de Conques et de son musée à Rodez.



« L'émotion que j'ai ressentie m'a donné à réfléchir. Conques est le lieu de mes premières émotions artistiques ». Afin de renforcer le lien entre ces lieux, le Département propose une route "Pierre Soulages". Un itinéraire en hommage à l'artiste avec une signalétique particulière, la nomination du Collège de Marcillac "Collège Pierre Soulages". Mais également, un parcours culturel avec la découverte de quatre sites partenaires : musées Soulages et Fenaille à Rodez, le musée des arts et métiers traditionnels de Salles-la-Source et l'abbatiale de Sainte-Foy de Conques.



L'art de Pierre Soulages puise ses origines dans l'histoire et les paysages du Rouergue. L'objectif dans le cadre du Grand Site est de s'appuyer sur cet artiste illustre et contemporain afin de faire ressentir à d'autres personnes des « émotions artistiques » en déambulant jusqu'à Conques, et en percevant l'esprit des lieux du Grand Site à travers une offre de tourisme culturel alliant art et découverte patrimoniale.

Enjeux concernés

- ✓ Associer les valeurs du Grand Site aux programmations culturelles pour créer une attractivité résidentielle
- ✓ Renforcer les liens entre ressources locales et paysages (agriculture, artisanat, savoir-faire...) qui permettent de maintenir des retombées économiques

Modalités de mise en œuvre de l'action

- Fédérer les parties prenantes autour du projet.
- Demander l'accord à la famille pour l'utilisation du nom Soulages.
- Définir et valider les actions à mettre en place.
- Mettre en place une signalétique routière dédiée.
- Consolider cet itinéraire artistique et culturel par la mise en œuvre d'actions nouvelles.
- Relier les 4 sites à découvrir. Pérennisation du partenariat avec le musée Soulages de Rodez.
- Réaliser une plaquette promotionnelle intitulée « Un parcours artistique sur les traces de Pierre Soulages ».
- Réflexion sur un programme culturel en lien avec "la route Soulages" de Rodez à Conques ayant pour objectif le développement d'un tourisme culturel.
- Programmation et médiation culturelle pluridisciplinaire autour de la lumière et des vitraux

Cette action sera intégrée dans la stratégie d'accueil et d'interprétation dans l'objectif d'inciter les visiteurs à découvrir divers lieux, à travers les œuvres de Pierre Soulages.

La communication et les animations devront permettre de proposer une offre de découverte hors saison et ainsi lisser à l'année la possible augmentation de flux de véhicules.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
Département de l'Aveyron	Collectivités concernées, Offices de Tourisme, ADAT, famille Soulages, musée Soulages, musée Fenailles, musée des arts et métiers traditionnels, service patrimoine de Conques, Association artistique et culturelle de Conques...	Participation

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Signalétique : 20 000 € Promotion : 5 000 € Animation : à déterminer	Projet financé par le Département de l'Aveyron et les 2 intercommunalités : Rodez Agglomération et la CC Conques-Marcillac

Indicateurs de suivi

Evolution du nombre de visites des tribunes de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques engendrées par la Route Soulages.

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Accord de la famille Soulages Lancement du projet
2023	Partenariat des 4 sites de découverte Plaquette de communication Inauguration de la route Pierre Soulages Programmation culturelle en hommage à Pierre Soulages
2024 – 2025	Animation autour de la route Pierre Soulages

Autres références



ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Axe 3. Valoriser les savoir-faire, moteurs d'une économie durable

Orientation 8. Conforter le Grand Site comme lieu d'inspiration et de création artistique

Action 23. Étudier l'opportunité d'une œuvre d'art dédiée aux paysages



Contexte

Le patrimoine contribue au rayonnement et à la notoriété du territoire, en particulier par le biais de Conques lié à l'art roman, au chemin de Saint-Jacques de Compostelle, mais également aux vitraux de Soulages. Au-delà du bourg de Conques, le territoire regorge de paysages, de monuments, de musées, de savoir-faire, qui peuvent contribuer à l'enrichissement de l'offre culturelle à destination des habitants et des visiteurs.

La Communauté de Communes Conques-Marcillac ambitionne de rendre accessible le patrimoine et la culture à un large public. Pour répondre à cet objectif, une des actions envisagées dans le cadre du projet culturel s'intitule « Fenêtres sur le paysage ».



Super-Cayrou à Gréalou (Lot). Sa construction emprunte aux savoir-faire en pierre sèche qui se perpétuent et se réinventent depuis des siècles. Son nom a été choisi en mémoire de l'appellation occitane « cayrou » qui nomme les tas de cailloux constitués par les paysans qui épierraient leurs champs.

Une œuvre d'art-refuge créée en résidence par Encore Heureux et Pieter Dijkstra, collectif d'architectes-artistes, entre juillet 2018 et juin 2020.

Prix de l'Architecture Occitanie 2021 et Prix du Public Occitanie 2021.

Il s'agit d'insérer dans un parcours artistique initié en 2016 par l'association Derrière Le Hublot, basée en Aveyron. D'année en année, ce projet se développe sur le GR®65 à travers 3 axes : la création d'œuvres d'art-refuge, des rendez-vous artistiques éphémères et des formes de médiation in-situ. Les œuvres d'art refuge sont pensées comme des fenêtres sur le paysage par les artistes. Elles sont créées à partir de matériaux du territoire et des savoir-faire locaux et portent une attention particulière aux paysages et aux valeurs associées à la transition écologique.

Elles peuvent accueillir les randonneurs et les habitants pour une expérience artistique exceptionnelle en pleine nature les invitant à contempler le paysage environnant et à s'approprier l'espace. Les œuvres d'art-refuge s'inventent en relation avec les territoires et ceux qui y vivent. Elles se nourrissent des matériaux et savoir-faire de chacun des terrains, dans une relation au paysage, au temps et aux enjeux environnementaux, elles esquissent avec justesse le patrimoine artistique de demain.

Dans le cadre du Grand Site, il s'agira de veiller à la cohérence du projet avec l'esprit des lieux (implantation, matériaux, construction, recherche de sobriété...) et d'encourager la valorisation des savoir-faire traditionnels et des ressources locales.

Enjeux concernés

- ✓ Associer les valeurs du Grand Site aux programmations culturelles pour créer une attractivité résidentielle
- ✓ Renforcer les liens entre ressources locales et paysages (agriculture, artisanat, savoir-faire...) qui permettent de maintenir des retombées économiques

Modalités de mise en œuvre de l'action

- Sortie sur le terrain à la découverte des œuvres d'art refuge et présentation du projet par l'association Derrière le Hublot aux élus de la Communauté de Communes Conques-Marcillac.
- Mise en place d'un groupe de travail élargi (élus et acteurs locaux).
- Repérage des lieux d'implantation possibles qui participent à préserver l'esprit des lieux.
- Étude d'opportunité en termes de financement, d'ingénierie, d'objectifs pour le territoire.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle du Syndicat Mixte du Grand Site
CC Conques-Marcillac	Derrière le Hublot, Agence française des Chemins de Compostelle, Communes de Conques-en-Rouergue et de Sénergues, Office de Tourisme, Association Artistique et Culturelle de Conques.	Participation

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
140 000 € sous réserve de l'étude d'opportunité	Leader, DRAC, Massif Central, Région

Indicateurs de suivi

Rendu de l'étude d'opportunité

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2023	Présentation du projet Repérage terrain
2024	Étude d'opportunité du projet Décision politique
2025	Lancement du projet si retenu

Autres références



ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Axe 4. Assurer le portage et la pérennité de la démarche



Axe 4. Assurer le portage et la pérennité de la démarche

Objectif 9. Communiquer et sensibiliser sur les valeurs du Grand Site

Action 24. Créer une charte graphique et des outils de communication



Contexte

Communiquer, c'est faire savoir quelque chose à quelqu'un, le lui révéler, lui en donner connaissance ; transmettre, vulgariser, rendre accessible. Voilà les objectifs de cette action, pouvoir à travers divers outils, communiquer sur la démarche, le projet, les actions et les valeurs du Grand Site auprès de divers publics (habitants, touristes, scolaires, professionnels...).

Afin de faciliter l'identification et la cohérence visuelle de la communication afférente au Grand Site, une charte graphique comprenant un logo se mettra en place dès l'OGS avec l'accompagnement du réseau des Grands Sites de France, elle sera à actualiser lors de la labellisation.

Il s'agira de communiquer tout au long de la démarche sur les objectifs des Grands Sites de France, à savoir : mieux gérer, mieux organiser les flux dans l'espace et dans le temps (et non attirer davantage), montrer les effets positifs de la démarche et expliquer l'articulation entre site classé et Grand Site³.

Enjeu concerné

- ✓ Fédérer les habitants et les acteurs socioprofessionnels autour du projet, à travers une animation territoriale

Modalités de mise en œuvre

Réaliser des outils de communication propres au Grand Site

- Définir une ligne éditoriale avec les partenaires, notamment les Offices de Tourisme.
- Créer une charte graphique et un logo Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou.
- Décliner divers outils de communication selon les moyens disponibles : plaquettes d'information, nom de domaine, page/site Internet, lettre d'information, stand, réseaux sociaux...
- Informer en toute transparence des avancées, les réussites et/ou les difficultés rencontrées (réunions publiques, cérémonie des vœux...).

Contribuer aux outils de communication des partenaires

- Intégrer les actualités de la démarche du Grand Site dans les bulletins municipaux, les sites internet des partenaires (offices de tourisme, communes, communautés de Communes...). Réaliser des communiqués de presse.
- Participer au contenu « Grand Site » dans les outils de communication touristique.
- Marquer les projets ou évènements en tant que « partenaire Grand Site » (Action 21).

³ Rapport de IGEDD - 2022

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Syndicat Mixte	Communes, offices de tourisme, communautés de communes, journalistes locaux, Réseau des Grands Sites de France

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
25 000 €	

Indicateurs de suivi

Type et nombre de supports de communication créés

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2023	Définition d'une ligne éditoriale Création du cartouche et de la charte graphique Mise en place des premiers outils de communication
2024-2025	Suivi des outils de communication

Autres références



ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Axe 4. Assurer le portage et la pérennité de la démarche

Objectif 9. Communiquer et sensibiliser sur les valeurs du Grand Site

Action 25. Sensibiliser sur les valeurs et les enjeux du Grand Site, notamment auprès des jeunes



Contexte

La sensibilisation est transversale à toutes les actions du Grand Site. Elle vise à transmettre les clés de compréhension permettant l'appropriation des enjeux et des valeurs du Grand Site. Qu'il s'agisse de préservation des paysages, de patrimoine, d'aménagement, d'accueil, de tourisme... Il est nécessaire d'être réceptif à ces thématiques et à leurs enjeux afin d'agir dans le respect des principes de développement durable.

Les actions de sensibilisation rythmeront la démarche d'OGS. Il s'agira de créer des moments de dialogue avec les habitants, les scolaires et les socioprofessionnels, soit en s'appuyant sur les réseaux existants, soit en allant directement à leur rencontre.

Enjeu concerné

- ✓ Fédérer les habitants et les acteurs socioprofessionnels autour du projet, à travers une animation territoriale

Modalités de mise en œuvre de l'action

S'appuyer sur les réseaux existants : les Greeters, les relais tourisme, le club entreprises...

- Participation aux rencontres organisées par les partenaires (forum, rencontres, ateliers...)
- Partage des valeurs et de l'esprit des lieux à travers des interventions ou des visites de terrain.
- Mise en place de partenariats permettant de répondre à la préservation du paysage et des patrimoines, à la gestion de la fréquentation ou l'identité du Grand Site.

Organiser des actions spécifiques en direction de la jeunesse (en lien avec action 21)

- Proposition de séjours découverte « d'éducation artistique et culturelle et Patrimoine ».
- Création de lien entre le Grand Site et la « carte jeune » des communautés de communes.
- Travail sur un programme « d'éducation au territoire et au développement durable » en s'appuyant sur des intervenants potentiels du Grand Site (CPIE, CAUE, LPO...).
- Expérimentation d'un évènement Grand Site coorganisé avec les jeunes.

Organiser des actions spécifiques aux habitants et aux élus

- Mise en place de visites, d'ateliers, de conférences, de formation, des rencontres, de chantiers participatifs...
- Maintien des moments de concertation (réunions publiques, rencontre chez l'habitant...) (en lien avec les actions 24 et 26)

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Multipartenaires	Communauté de Communes, Offices de Tourisme, réseaux de professionnels, porteurs de projets, associations, habitants, scolaires...

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
40 000 €	

Indicateurs de suivi

Type et nombre d'actions de sensibilisation réalisées

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022 -2025	S'appuyer sur les réseaux existants : les Greeters, les relais tourisme, le club entreprises... Organiser des actions spécifiques en direction de la jeunesse, des habitants et des élus

Autres références



ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Axe 3. Assurer le portage et la pérennité de la démarche

Orientation 10. Assurer une gouvernance de projet participative

Action 26. Piloter et animer la démarche de Grand Site



Contexte

Dans le cadre de la démarche Grand Site, des réunions techniques, de concertation et de pilotage, associant les différents partenaires, ont abouti à la création d'un syndicat mixte en novembre 2021. Le Syndicat Mixte a pour objet de préfigurer le projet Grand Site de France et devient la structure porteuse de l'Opération Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou. Pour y parvenir, la gouvernance a évolué et se compose :

- d'un Comité Syndical constitué des collectivités concernées,
- d'un Comité de pilotage, co-présidé avec la préfecture de l'Aveyron,
- d'une instance de concertation intitulée « comité de développement » dont la finalité est d'assurer la mobilisation d'acteurs institutionnels publics ou privés, d'acteurs de la société civile (cf statuts).

En 2022, le Syndicat Mixte s'est doté d'un budget propre et d'un agent afin de faciliter son rôle d'animation et de coordination des actions menées dans le cadre de l'OGS. Le projet repose essentiellement sur la compétences et l'expertise de divers partenaires publics ou privés dans différents domaines (tourisme, aménagement, patrimoine, environnement, agriculture, culture...).



Cette action vise à assurer la dynamique, la cohérence d'ensemble et la coordination des actions identifiées dans le projet de Grand Site. Pour ce faire, le pilotage et l'animation tiendront compte à la fois, du rôle politique et stratégique de la démarche et du rôle technique et opérationnel du projet.

L'aboutissement consistera à déposer un dossier de candidature au label Grand Site de France, sur la base de la réalisation du programme d'actions de l'OGS.

Enjeux concernés

- ✓ Maintenir le portage politique et l'implication des collectivités concernées
- ✓ Travailler en réseau et en cohérence

Modalités de mise en œuvre de l'action

Rôle politique et stratégique

- Mettre en place :
 - Des instances décisionnelles du syndicat mixte (bureau et comité syndical).
 - Le comité de pilotage au côté de la sous-préfecture de l'Aveyron.
 - Des commissions thématiques de concertation.
 - « Préservation et valorisation du patrimoine »
 - « Accueil et gestion de la fréquentation »

- « Développement économique, culturel et social »
- Définir et suivre la mise en œuvre de l'Opération Grand Site.
- Représenter le syndicat mixte lors de rencontres, de réunions auprès d'autres structures.
- Être le relai des valeurs et des actions du Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou.

Rôle technique et opérationnel

- Veiller au bon fonctionnement de la structure porteuse de l'OGS.
 - Faire le suivi administratif et financier du syndicat mixte
 - Préparer, coanimer et assurer l'organisation des instances
- Assurer le bon déroulement du projet : de l'OGS à la labellisation.
 - Coordonner la mise en œuvre du programme d'actions avec l'appui des élus et techniciens concernés.
 - Apporter un appui technique aux structures du territoire, notamment les collectivités locales, pour la réalisation des actions.
- **Mettre en place des outils d'aide à la décision** (Système d'information géographique, tableaux de bord, notes...).
- **Animer la démarche autour d'une concertation** (commissions, réunions publiques, rencontres avec les habitants...).

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Syndicat Mixte	Collectivités membres du Grand Site, Etat, partenaires, habitants...

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Dépense de fonctionnement de la structure (charges de personnels, de déplacement, indemnités, ...) 225 000 € sur 3 ans	Les collectivités membres du Syndicat Mixte

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions des instances décisionnelles
 Nombre de réunions des instances consultatives
 % d'avancement des actions de l'OGS

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Mise en place du syndicat mixte et de ses instances Recrutement d'une chargée de mission
2023	Mise en place du COPIL Dépôt du dossier d'OGS Bilan sur l'avancée du programme d'actions
2024	Bilan sur l'avancée du programme d'actions
2025	Bilan évaluatif du programme d'actions Dépôt de la candidature au label Grand Site de France

Autres références



ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Axe 3. Assurer le portage et la pérennité de la démarche

Orientation 10. Assurer une gouvernance de projet participative



Action 27. Conforter les synergies et les partenariats

Contexte

En termes de gouvernance, le choix fait est de se doter à travers le syndicat mixte d'une structure en charge du portage et de l'animation générale du projet Grand Site. En revanche, la structure ne dispose pas de compétences propres. Ce sont les différentes collectivités locales et partenaires qui portent les différentes actions, en fonction de leurs compétences et de leur périmètre d'intervention. En revanche, le syndicat mixte doit veiller à la bonne réalisation du projet et à la cohérence d'ensemble des actions.



Le partenariat politique, technique, institutionnel ou associatif sera recherché, ainsi que la collaboration avec les universitaires, les écoles ou les collectifs de citoyens. En effet, le patrimoine du Grand Site a fait l'objet de recherches archéologiques et géologiques qui apportent un regard neuf sur l'inscription de Conques dans son territoire proche : travaux de l'historien Frédéric De Gournay sur le cartulaire de Conques, de l'Institut Lassalle sur les carrières de pierre utilisées pour l'abbatiale, de Laurent Fau sur les rocas du Haut Moyen Age ou encore de Philippe Abraham sur les mines du Puech-Kaymar depuis l'époque antique...

Cette action vise à enrichir la connaissance scientifique, technique et d'usage autour de thèmes plus ou moins explorés, de mettre en synergie les idées et les compétences dans l'objectif de mener des actions ensemble dans l'intérêt du Grand Site.

Enjeux concernés

- ✓ Maintenir le portage politique et l'implication des collectivités concernées
- ✓ Travailler en réseau et en cohérence

Modalités de mise en œuvre de l'action

Mettre en place un réseau d'acteurs pouvant intervenir dans la mise en œuvre de l'OGS

- Mobilisation des partenaires autour du projet d'OGS.
- Repérage de l'ensemble des partenaires techniques, financiers et opérationnels (terrain).
- Identification des actions et projets, des interlocuteurs (1 technicien + 1 élu) et du rôle de chacun.
- Mise en place des journées de rencontre avec les partenaires afin de faciliter la mise en réseau.
- Mise en place de conventions de partenariat.

Faciliter la recherche scientifique

Le Grand Site de Conques Vallées du Lot et du Dourdou possède une richesse patrimoniale remarquable, notamment en matière de structures paysagères, de géologie, de biodiversité (flore, faune, habitats naturels...), de patrimoine bâti rural sans oublier de patrimoine immatériel (langue, toponymie, traditions populaires, activités et productions culturelles).

- S'appuyer sur le centre de ressources historiques de Conques. Les archives, les travaux de recherches et universitaires y sont gardés et mis à disposition du public. Depuis plusieurs années, le centre publie

des études et des notes permettant de mieux comprendre les anciennes pratiques et toutes les petites histoires qui font du Grand Site, un lieu emblématique.

- Capitaliser sur les expertises techniques, universitaires et scientifiques.
- Mobiliser la mémoire du territoire.
- Proposer des sujets de recherche et diffuser les études.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Syndicat Mixte / animation	CAUE, association artistique et culturelle, offices de tourisme, collectivités, associations, LPO, CPIE, Aveyron Ingénierie, réseau des GSF, universités, écoles ...

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Cotisations et participations : 10 520 €	A rechercher

Indicateurs de suivi

Nombre de conventions de partenariat

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Mobilisation des partenaires autour du projet d'OGS. Repérage de l'ensemble des partenaires techniques, financiers et opérationnel (terrain).
2023 - 2025	Identification des actions et projets, des interlocuteurs (1 technicien + 1 élu) et du rôle de chacun. Mise en place des journées de rencontre avec les partenaires afin de faciliter la mise en réseau. Mise en place de conventions de partenariat.

Autres références



ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable



Action 28. Mettre en place un observatoire photographique du paysage



Contexte

L'Observatoire photographique du paysage (OPP) est un outil de suivi de l'évolution des paysages. Le principe consiste à effectuer des prises de vues sur un territoire, qui seront par la suite rephotographiées à intervalle de temps réguliers.

Ces clichés / points de vue retenus témoignent des secteurs à forts enjeux paysagers identifiés dans le cahier de gestion du site classé et dans le schéma d'accueil et d'interprétation.

Les enjeux concernant le site classé « Conques et les gorges du Dourdou » sont :

- Le maintien de prairies dans les versants et les fonds de vallées, et si possible leur déploiement
- Le maintien des espaces ouverts à proximité des villages et hameaux
- Le maintien des hauts de relief ouverts
- La préservation ou la réouverture des secteurs de terrasses
- La préservation et/ou la réouverture de points de vue emblématiques
- La réduction d'emprise des plantations de résineux
- La valorisation des routes comme itinéraires de découverte
- Le maintien de la qualité des chemins
- L'intégration du bâti contemporain, dont le bâti agricole
- La rénovation du bâti ancien et du petit patrimoine
- L'intégration des aménagements touristiques et services nécessaires (...)

Ils ont permis également de repérer des zones particulièrement sensibles ainsi que des lieux de projet.

Dans le cadre du Grand Site, la mise en place d'un observatoire photographique (OPP) du paysage vise à garder la mémoire du territoire, de ses transformations, de porter à connaissance ce qui est fait et d'animer le territoire.

Enjeu concerné

- ✓ Développer des outils d'observation et d'évaluation

Modalités de mise en œuvre de l'action

Cadrage de la méthode et des moyens

Les observatoires photographiques du paysage ont été impulsés par l'Etat. La DREAL Occitanie anime les OPP de la Région (réunion annuelle), dispose de méthodologies et met à disposition une plateforme. La DREAL signe aussi des conventions dans ce cadre.

En lien avec le CAUE de l'Aveyron, la méthode de mise en place de cet OPP et les moyens associés seront définis.

- La mise en place d'un groupe de travail participatif.
- La définition des thèmes prioritaires d'observation.

- La recherche de photos existantes et la sélection des points de vue.
- Le nombre de prises de vue, leur saisonnalité, leur fréquence de reconduction et les lieux ciblés seront déterminés en fonction des différents enjeux identifiés.
- Les modalités d'animation ainsi que les outils de suivi et de partage seront précisés.

Cela sera formalisé dans le cadre d'une convention entre le CAUE et le syndicat mixte. Elle associera le CAUE du Cantal considérant que l'OPP couvrira aussi la partie cantalienne du Grand Site.

Suivi et analyse

Etant donné l'importance de la saisonnalité pour le Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou, il s'agira de voir quelle(s) période(s) doivent être ciblées. Les prises de vue donneront lieu à un travail d'analyse et de partage avec les acteurs locaux concernés. L'analyse aidera au diagnostic à produire pour le dossier de demande de label.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Syndicat Mixte assisté par le CAUE de l'Aveyron	Collectivités locales du Grand Site, DREAL, UDAP, PETR, OT, habitants, associations locales, CAUE 15

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
10 000 €	A rechercher

Indicateurs de suivi

Mise en place de l'OPP
Évolution des paysages

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022	Définition de la méthode et du contenu du partenariat avec le CAUE
2023	Convention CAUE/syndicat mixte adoptée Mise en place d'un groupe de travail participatif Détermination des prises en vue en fonction des enjeux identifiés
2024	Suivi
2025	Analyse et évaluation

Autres références



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Axe 3. Assurer le portage et la pérennité de la démarche

Orientation 10. Observer et analyser l'évolution du Grand Site



Action 29. Mettre en place un observatoire de la fréquentation

Contexte

Un observatoire de la fréquentation permet de rassembler des données de comptages issues de différentes sources. Aujourd'hui, différents outils de mesure de la fréquentation existent, ils sont surtout concentrés sur Conques. Ces données proviennent de l'Office de Tourisme Conques-Marcillac, du suivi du stationnement sur les parkings payants ou des lieux de visites. Des éco compteurs ont également été disposés en amont et en aval de Conques afin de comptabiliser le nombre de randonneurs sur le GR65 – Chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Un comptage routier régulier permet de donner une idée du trafic dans le site classé.



Toutefois, ces données sont incomplètes : la fréquentation des sites extérieurs à Conques est moins bien connue et les comptages routiers limités donnent une vision partielle des flux.

Les enjeux du Grand Site sont à la fois de préserver la qualité d'accueil de Conques mais aussi, de diffuser la fréquentation sur l'année et sur d'autres sites d'intérêt du Grand Site en s'appuyant sur des pratiques de mobilités plus douces (vélos, rando, canoë, navette...).

L'observatoire de la fréquentation est un moyen d'analyser les impacts des actions du Grand Site sur l'évolution des flux et des pratiques des visiteurs.

Enjeu concerné

- ✓ Développer des outils d'observation et d'évaluation

Modalités de mise en œuvre de l'action

- **La commission thématique du Syndicat Mixte « Accueil et Gestion de fréquentation »** aura vocation à se réunir avant et après la saison touristique. Elle intégrera les comités qualité des Offices de Tourisme et permettra de veiller à la maîtrise des flux touristiques et au maintien de la qualité de l'accueil. L'observatoire prendra ainsi en compte autant les données quantitatives (ex. nombre de visiteurs) que les données qualitatives (ex. questionnaires de satisfaction et réclamations)
- **Etat des lieux des outils existants et manquants.** Dans un premier temps, la commission prendra connaissance et partagera les outils de mesure existants. Une de ses missions sera également d'identifier les données manquantes, notamment dans le cadre de la stratégie d'accueil et d'interprétation du Grand Site.
- **Mobilisation d'outils de suivi complémentaires**
Des outils complémentaires de mesure pourront être mis en place de manière concertée, de manière pérenne ou ponctuelle tels que des éco-compteurs sur certains lieux de visite ou de cheminement, des comptages routiers complémentaires en accord avec les services départementaux, des questionnaires ciblés à certaines périodes de l'année... Les métadonnées pourraient être utilisées, moyennant une prestation externe (type fluxvision ou autre).

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Syndicat Mixte / Offices de tourisme	Communes, Communautés de communes Départements, ADAT, Région, AFCC...

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
10 000 €	A rechercher

Indicateurs de suivi

Mise en place de l'observatoire de la fréquentation
Évolution de la fréquentation

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2023	Mise en place de la commission « Accueil et Gestion de fréquentation » Mise en place de comptages et/ou évaluations complémentaires
2024	Suivi de comptages et/ou évaluations complémentaires
2025	Bilan d'étape, à intégrer au dossier de demande de label

Autres références

- Stratégie d'accueil et interprétation du Grand Site



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Axe 3. Assurer le portage et la pérennité de la démarche

Orientation 10. Observer et analyser l'évolution du Grand Site



Action 30. Analyser et prendre en compte le changement climatique dans la gestion du Grand Site

Contexte

Le changement climatique affecte déjà toutes les régions habitées de la planète. Plusieurs scénarios existent mais toutes les études s'accordent pour affirmer que la température va globalement augmenter, que tous les territoires connaîtront des épisodes climatiques plus intenses : fortes pluies, épisodes de canicule de plus en plus longues et/ou répétées, hivers rigoureux... Ces épisodes extrêmes vont entraîner des risques de gel, de sécheresse, d'incendie, d'inondation...

Les écosystèmes forestiers du Grand Site apportent de nombreux avantages : ressources économiques, réservoirs de la biodiversité, séquestration du carbone, espaces récréatifs (chasse, randonnées, vélo...). L'agriculture représente également une activité économique majeure pour le Grand Site et façonne depuis des siècles les paysages. En pleine mutation, l'agriculture va devoir s'adapter aux impacts climatiques, son adaptation modifiera ainsi les paysages que nous connaissons aujourd'hui. Enfin, le Grand Site possède un réseau hydraulique important dont la qualité et la disponibilité entraîneront des conséquences sur les milieux, les activités humains et donc les paysages.

Dans ce contexte, le Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou veut contribuer à la prise de conscience et inciter à l'action. Des solutions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique existent. A travers la mise en œuvre de l'OGS, il sera question de susciter et enrichir les débats, encourager tous les acteurs, des décideurs aux citoyens, à s'engager résolument dans des nouvelles pratiques afin de préserver nos paysages, nos patrimoines et de garantir une qualité de vie durable aux habitants. L'analyse de l'évolution des paysages devra également permettre de mieux comprendre les impacts du changement climatique sur le Grand Site.

Enjeu concerné

- ✓ Mieux appréhender et réduire la vulnérabilité du Grand Site face aux impacts du changement climatique

Modalités de mise en œuvre de l'action

AGIR EN FAVEUR DE L'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

- **Intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans l'aménagement du territoire** (en lien avec les actions 3, 6, 9 et 10).
 - Les documents d'urbanisme, en particulier les Plans locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) devront suivre les directives des SRADDET afin de limiter l'artificialisation, préserver les milieux, notamment les zones humides dont les vertus sont nombreuses.
 - L'utilisation des ressources locales dans le bâti sera recherchée afin d'encourager l'économie circulaire.
 - Il s'agira également de tendre vers la sobriété dans les aménagements tant pour des raisons énergétiques que pour la préservation des paysages.

- **Maitriser la consommation et la production d'énergie**
 - Limiter l'utilisation de la voiture individuelle en proposant des modes de déplacement alternatifs (en lien avec action 16).
 - Accompagner les collectivités dans le choix d'implantation des projets énergétiques, notamment éoliens en prenant en compte les enjeux paysagers à l'échelle du Grand Site et plus largement.

AGIR EN FAVEUR DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **S'adapter aux nouvelles pratiques touristiques** (en lien avec les actions 11, 14, 15, 16, 29).
 - Les comportements des visiteurs changent : visites matinales ou en fin de journée, recherche de points de baignade, changement de destination de vacances. Les conséquences sur l'accueil et la gestion de la fréquentation seront à anticiper : horaires d'ouverture, activités à proposer, aménagements et équipements à adapter...
- **Sensibiliser les acteurs et les visiteurs** (en lien avec les actions 25, 26 et 27).
L'interprétation des paysages est l'occasion de partager et de transmettre des connaissances sur le passé, de renforcer l'attachement des habitants. C'est également l'occasion de provoquer l'imaginaire et de réfléchir à l'évolution future de nos paysages face aux enjeux, notamment climatiques auxquels le Grand Site sera confronté. Sans être anxiogène, les actions de sensibilisation, pédagogiques, artistiques, culturelles et de médiation doivent être des outils pour s'adapter sereinement au changement.

ANALYSER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE PAYSAGE

- **Suivre les données de l'observatoire photographique du paysage - OPP** (En lien avec les actions 18 et 28). Tous les milieux (forestiers, aquatiques, agricoles) sont des éléments marquants du paysage à préserver et à diversifier. Ils sont également des supports d'activités indispensables à la vie du Grand Site. L'OPP se doit d'être un outil de connaissance et de suivi de l'évolution de paysages. Les analyses permettant d'observer les impacts du changement climatique sur le Grand Site.
- **Suivre les données de l'observatoire de la fréquentation.** (En lien avec action 29)
Cet observatoire sera également un outil de mesure permettant de voir les conséquences du changement climatique sur les flux et les pratiques des visiteurs et des habitants.

Maître d'ouvrage	Partenaires associés
Syndicat Mixte	Tous les maitres d'ouvrage et partenaires de la mise en œuvre de l'OGS

Coûts prévisionnels	Soutiens financiers prévisionnels
Inclus dans les actions + Ingénierie	

Indicateurs de suivi

Type d'actions réalisées dont l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre peut être immédiat

Calendrier prévisionnel

Période	Travail mené
2022-2025	Mise en œuvre du projet d'OGS Evaluation du projet

Autres références



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions